

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
• les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

NOVEMBRE 1746.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de
Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie
& de Boheme.

M. D C C. XLVI.

*Avec Privilège de feu Sa Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur,*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. n les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 43. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûc par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.

318

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Novembre 1746.

A R T I C L E P R E M I E R

Contenant quelques nouvelles de Littérature.

I. **L'**Abbé de la Ville reçu membre de l'Académie Française, a fait suivant la coutume, le discours de réception, que chaque Académicien doit à l'Assemblée le jour qu'il y fait sa premiere entrée. Nous avons donné, il y a deux mois, celui de Mr. de Voltaire. Nous croyons en devoir autant à Mr. de la Ville, parce que son habileté dans les négociations où il a été employé, l'ont fait connoître jusqu'ici d'une maniere distinguée. Voici son discours. Il le prononça le 15. Septembre.

M E S S I E U R S ,

DEs circonstances qui ne dépendoient pas de moi, m'avoient fait suspendre l'hommage public que j'ai l'honneur de vous rendre aujourd'hui : Mais enfin, il m'est permis d'entrer en possession de la place que vous avez daigné m'accorder, & cet événement sera l'époque la plus flatteuse de ma vie.

X 2

8

Si pour mériter cette place distinguée, il ne falloit qu'en connoître tout le prix, l'avoir désirée avec ardeur, & être disposé à en remplir exactement tous les devoirs, j'entreprendrois, Messieurs, de justifier votre choix. Je me borne à réfléchir, avec complaisance, sur l'avantage d'être associé à vos travaux & à votre gloire; mais sans perdre de vue l'intervalle qui me sépare encore de vous, & tout ce qui me manque pour réparer la perte que vous avez faite de Mr. l'Evêque de Bazas.

Il n'avoit que 19. ans, lorsque ses talens pour la Chaire furent publiquement applaudis. Trois prix d'éloquence obtenus par vos suffrages, donnerent ensuite à sa réputation une consistance solide; & ce fut à la justice que vous lui aviez rendue, qu'il dut le choix qu'on fit de lui, pour l'éducation de deux grands Princes.

Les dignités & les honneurs, qui trop ordinairement servent de prétexte à l'oisiveté, furent pour Mr. l'Abbé Mongin, un engagement pour des occupations plus vives & moins interrompues; & ce n'est point à lui qu'on a pu reprocher, qu'il avoit cessé d'instruire au moment que son état lui en avoit imposé l'obligation. Elevé à l'Episcopat, il a fait, pour l'édification des peuples confiés à son zèle, un usage constant & utile de l'art de persuader, dont il avoit appris parmi vous les principes & les règles. Enfin, illustre Académicien & Prélat vertueux, il a mérité vos regrets & ceux de son Diocèse.

Je ne me flatte pas, Messieurs, de pouvoir remplacer auprès de vous, Mr. l'Evêque de Bazas. Il vous imitoit, & je ne puis que vous admirer. Au lieu de la fécondité & de l'agrément de son imagination, de l'étendue & des lumières de son esprit, de l'élégance & de la force de ses expressions, de la délicatesse & de la solidité de son goût, je n'ai à

vous offrir que des désirs & de la docilité; faible compensation de tout ce que vous avez perdu.

C'est à vous, Messieurs, à me rendre digne de la grace que vous m'avez faite; & c'est dans vos assemblées que je vais tâcher d'apprendre cet art sublime de penser & de s'exprimer, qui fait le caractère de la véritable éloquence, & qui n'est pas moins nécessaire au négociateur qu'à l'orateur.

Les Romains en étoient si persuadés, qu'ils employoient le même terme pour signifier l'une & l'autre de ces deux fonctions.

C'est aussi par cette raison, qu'un * Ministre en qui le mérite se perpétue avec l'ancienneté de la noblesse, & dont le nom annonce tout-à-la-fois le citoyen désintéressé, l'homme d'Etat & l'homme de lettres, a bien voulu en cette occasion si intéressante pour moi, encourager les vûes de mon ambition. Il a parfaitement senti que pour être plus en état d'exécuter ses ordres, & de répondre à la confiance dont il m'honore, j'avois besoin de vos leçons, & il a souhaité que je fusse à portée de les recevoir.

En effet, Messieurs, il n'est peut-être point de profession qui exige autant que celles qui ont rapport au Ministère étranger, une grande supériorité de talens & de connoissances. Il est sur-tout essentiel à tout négociateur, de posséder exactement nôtre langue, puisque par vos soins & par vos ouvrages, elle est devenuë dans toutes les Cours, le lien nécessaire de société & de correspondance entre les administrateurs des intérêts publics.

Vôtre Fondateur, ce célèbre restaurateur de la belle littérature & de la saine politique, ne porta peut-être pas si loin ses espérances, lorsqu'il établit

X 3 cette

* Le Marquis d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat des affaires étrangères.

cette compagnie d'hommes choisis, destinée à perfectionner la raison & le langage.

Vous savez, Messieurs, que les annales de notre Monarchie renferment peu de ministères aussi difficiles que celui du Cardinal de Richelieu; mais elles ne nous offrent aucun Ministre qui ait conçu & exécuté des projets si hardis & si vastes pour la gloire de son Maître & de sa Nation.

Affermir l'autorité Royale sur la ruine des factions étrangères & des cabales domestiques; entretenir la confiance & l'amitié entre les nations toujours jalouses & souvent injustes; concilier les intérêts les plus opposés, proportionner ses discours & ses démarches aux préjugés & aux passions d'autrui; menager avec art des esprits prévenus & des cœurs indociles; ralentir l'impétuosité des uns, échauffer la nonchalance des autres; ne développer ses idées & ses vûes, que par des progrès successifs, & avec toute la dextérité convenable pour en faciliter le dénoûement, mais sans s'écarter des loix essentielles de l'honneur & de la vérité; réparer les fondemens de la tranquillité publique, ébranlés par l'esprit d'ambition & de vengeance; discuter le sort des Empires; en prévenir la décadence, ou en accélérer les révolutions, & préparer ces événemens d'éclat qui changent tout-à-coup la scène du monde, & qui lui donnent de nouveaux maîtres: Tels furent les grands objets qui occuperent constamment ce fameux Ministre: & pour les remplir avec gloire & avec succès, quelles qualités ne réunissoit-il pas en lui seul?

Discernement sûr, éloquence naturelle, application au travail, facilité à s'expliquer avec précision, grace & sentiment, esprit de détail & de combinaison, fidélité dans les correspondances, sagacité dans les conjectures, décence dans la représentation,

ration, noblesse dans les procédés, élévation dans le génie, prudence dans les délibérations, activité dans les entreprises, persévérance dans l'exécution, secret sans dissimulation & dignité sans fausse gloire, connoissance des hommes pour leur parler à propos, & des affaires pour les traiter avec avantage. En un mot, Messieurs, vôtre Fondateur possédoit cet assemblage précieux de talens, de lumieres & de force, qui le rendirent toujours supérieur aux événemens, aux dignités & à la jalousie.

Vôtre établissement ne fut pas un des moindres traits de sa politique; (le Cardinal de Richelieu) & il auroit recueilli, par avance, le fruit de ses travaux, s'il avoit prévu le degré de perfection où parviendroient la langue & la Littérature François, & cette espèce d'empire universel qu'elles exercent aujourd'hui en Europe.

Il étoit réservé à Louis XIV. d'achever par sa protection & par ses bienfaits, l'ouvrage immortel dont le Cardinal de Richelieu avoit jetté les fondemens.

Vous le trouverez ce Monarque, véritablement grand, dans l'héritier de son Sceptre, de sa gloire, & de ses vertus.

Ne vous attendez pas, Messieurs, que je vous représente ici le Vainqueur de Fontenoi, le conquérant de la Flandres, du Brabant & du Hainaut. C'est à vous, à transmettre à tous les âges & à toutes les Nations, cette Bataille à jamais mémorable & tous ces exploits militaires, qui, sans le secours de l'Histoire & des beaux Arts, ne seroient gueres connus que de ceux qui en auroient été les Héros, les spectateurs, ou les victimes. Peignez des plus vives couleurs, la guerre, ce fléau cruel, mais quelquefois inévitable, qui, suivant les points de vue différens sous lesquels on l'envisage, est ou

la gloire, ou la honte, mais toujours la destruction de l'humanité.

Pour moi, Messieurs, témoin des principes d'équité & de modération, qui dirigent les résolutions du Roi, je ne vous parlerai que de ses vertus pacifiques.

Quelque justifié qu'il soit aux yeux de la raison & de l'impartialité, des calamités d'une guerre qu'on l'oblige de continuer; quelque inépuisables que soient les ressources qu'il peut se promettre de la justice de sa cause, de la droiture de ses intentions, de la fermeté de son courage, de la sagesse de ses conseils, de la valeur de ses troupes, & de l'amour de ses Sujets, il ne cherche qu'à faire oublier le Roi conquérant, pour ne montrer que le pacificateur.

Rappelez-vous, Messieurs, ce moment si flatteur, où quatre Nations liguées contre lui venoient enfin, après un combat opiniâtre, de succomber sous l'effort de ses armes. Quel sentiment prévalut alors dans le cœur de ce Prince magnanime? Il s'attendrit sur le sort des vaincus, prêt à arrêter le cours de ses victoires, puisque leur sang devoit en être le prix. Je fus moi-même chargé de leur porter des paroles de paix, lorsqu'ils étoient encore agités des premiers mouvemens de leur consternation, & j'eus la satisfaction de voir dans cette conjoncture si critique, ce que j'avois toujours remarqué en d'autres occasions, que si la France a des ennemis & des envieux, son Roi trouve parmi les envieux même, & les ennemis de sa puissance, des admirateurs & des panégyristes.

Quel spectacle plus touchant que celui de son entrée triomphante dans les Villes récemment soumises à sa domination? Les peuples paroissent donner une attention médiocre à l'éclat & à la pompe de

des Princes &c. Novembre 1746. 317

de la Majesté Royale, pour n'ériger des trophées qu'à la clémence & à la générosité du Roi. Ce n'étoit point un hommage forcé : C'étoit un tribut sincère que leur respect, leur amour & leur reconnoissance payoient, avec empressement, au meilleur de tous les Princes. Nôtre magnificence ne faisoit sur ces peuples qu'une légère impression. Ils ne nous envioient que nôtre Maître, & ils craignoient uniquement qu'en les assujettissant à ses loix, la Providence ne leur eût accordé qu'une faveur passagere.

Veuillez le Ciel, sensible à nos vœux & aux besoins des Nations, répandre dans l'ame des autres Souverains, cet esprit d'humanité, de douceur & de conciliation, qui éternise la mémoire des bons Rois, & qui fait le repos, la sûreté & le bonheur public.

Que ce Sanctuaire de l'éloquence rétentisse, sans cesse, des justes éloges de vôtre auguste Protecteur, qui sans craindre la guerre, désire sincèrement la paix, & qui ne redoutant aucun de ses ennemis, voudroit les avoir tous pour alliés.

Quelle gloire pour moi, Messieurs, si guidé par vos leçons & par vos exemples, je puis concourir dans la suite, à un travail si digne de vôtre zèle, & pour lequel le cœur doit fournir à l'esprit de grandes facilités & d'abondantes ressources ?

Tel est le Discours de l'Abbé de la Ville, premier Commis des affaires étrangères du Roi de France. Mr. Bignon, Chancelier de l'Académie, y a répondu en ces termes.

M O N S I E U R ,

C'Est avec regret que nous avons vu différer de jour en jour, le moment auquel vous deviez venir prendre place parmi nous. Pour ne le pas retarder

retarder encore, j'ai surmonté la crainte que je devois avoir de ne pouvoir remplir aussi dignement qu'il conviendrait, une fonction que le sort avoit plus heureusement destinée à un autre.

Mr. l'Evêque de Bazas, à qui vous succédez, étoit entré dans cette compagnie, avec une distinction des plus flatteuses. Trois prix d'éloquence, remportés successivement, exemple presque unique, déterminèrent l'illustre Maison de Condé, à lui confier l'éducation des deux Princes qui faisoient alors toute son espérance. L'Académie avoit eu trop de part à ce choix, pour ne pas souhaiter de compter Mr. l'Abbé Mongin au nombre de ses Membres. L'usage qu'il a fait de son éloquence, en différentes occasions, à la tête de ce Corps célèbre, & depuis, lorsque appelé à l'Episcopat, il se consacra uniquement à annoncer les vérités Chrétiennes, nous le font encore plus regretter. Quoique son éloignement & les fonctions de son ministère nous eussent privés depuis long-tems de sa présence, il ne perdit jamais de vue les travaux Académiques.

C'est, Monsieur, dans une situation assez semblable à la sienne, que vous contractez ici les mêmes engagements. Comme lui, vous avez d'abord cultivé les Lettres, par goût, par pur amour, pour le seul avantage & les seuls honneurs de l'esprit. Comme lui, les muses reconnoissantes vous ont insensiblement tourné vers des objets plus solides & plus utiles; & si vos occupations vous enlèvent aussi quelquefois à l'Académie, ces occupations ne lui seront point du tout étrangères, encore moins indifférentes. A portée de connoître plus intimement l'élévation du génie, le caractère pacifique & bienfaisant de nôtre auguste Protecteur, qui pourra mieux que vous, nous aider à célébrer cette partie de sa gloire si précieuse à ses sujets, si intéressante

pour

des Princes &c. Novembre 1746. 319

pour ses ennemis mêmes? Nous l'avons vu, en dernier lieu, épreuve bien délicate pour un Héros, nous l'avons vu, au milieu d'une campagne brillante, s'arracher, par un sentiment de tendresse & d'humanité, au plaisir de continuer à cueillir de sa propre main les plus beaux lauriers qui ayent jamais orné le Diadème d'aucuns de ses prédécesseurs. Ce sentiment si rare, si respectable dans un Roi, ne peut, à la vérité, nous le rendre plus cher qu'il l'étoit déjà à mille autres titres: Mais ne paroît-il pas digne d'épuiser les traits de la plus vive éloquence, & l'équitable postérité ne le mettra-t-elle pas au-dessus des plus glorieuses conquêtes que la présence du vainqueur auroit pu accélérer?

II. L'Académie de Soissons ayant jugé à propos de varier les sujets des prix qu'elle annonce pour chaque année, donnera alternativement un sujet d'éloquence, & un sujet tiré de l'Histoire.

Dans l'Assemblée publique qu'elle tiendra le Lundi 10. Avril 1747. elle délivrera le Prix, qui sera une Médaille d'or de la valeur de 300. liv. donnée par Mr. le Duc de Fits-James, Pair de France, Evêque de Soissons; elle propose pour sujet d'Eloquence, cette question: *Un Auteur doit-il toujours se conformer au goût du siècle dans lequel il écrit.*

Et pour donner plus de facilité & de loisir aux Auteurs qui travailleront sur l'Histoire, elle propose pour sujet de la Dissertation de 1748.

Quelle a été la suite des Evêques de Soissons, depuis le commencement du cinquième siècle jusqu'en l'an 754.

Depuis l'établissement de la Religion dans le Soissonnois, jusqu'à la fin de la première race des Rois de France.

10. Quels

1°. Quels Conciles ou Assemblées notables d'Ecclésiastiques ont été tenus dans le Soissonnois.

2°. Quelles ont été les Eglises, Cathédrale, Collégiales, Paroissiales, & autres de la Ville de Soissons? Quelles ont été les Collégiales & les Maisons de Séminaire du Diocèse?

3°. Quels Monasteres y ont été fondés? Les noms de leurs Fondateurs; l'époque, le lieu de leur fondation & de leur translation, s'ils en ont eue, la règle qu'ils ont suivie dans leur origine?

4°. Quelles Reliques considérables ont été honorées dans le Diocèse, leurs différentes translations?

5°. Quels hommes célèbres dans l'Eglise (& même dans les Lettres) sont nés dans le Soissonnois, ou y ont vécu, ou y sont morts?

Enfin tout ce qu'on pourra découvrir de nouveau dans l'Histoire Ecclésiastique, qui ait rapport au Soissonnois, jusqu'en l'an 754.

Dans l'examen des Ouvrages on aura égard, non-seulement au nombre & à l'étendue des recherches, mais encore à la pureté du stile & à la beauté du langage.

Les Auteurs sont avertis de mettre à la marge ou à la suite de leurs Ouvrages les preuves des faits qu'ils auront avancés, & les sources où ils les auront puisés.

Ceux qui enverront des Dissertations latines, auront soin de mettre en marge les noms françois des personnes ou des lieux dont ils feront mention.

Le discours d'éloquence sera d'une demie heure ou trois quarts d'heure de lecture au plus, & la Dissertation historique d'une heure & demie au plus.

On adressera à Mr. de Beyne, Président au Prédial de Soissons, & Secrétaire perpétuel de l'Acadé-

des Princes &c. Novembre 1746. 321

l'Académie, les Ouvrages destinés au Concours, port franc, & avant le premier Fevrier, sans quoi ils ne seront pas retirés.

Ils seront écrits lisiblement & sans abréviation. Les Auteurs ne mettront point leurs noms au bas, mais seulement une Sentence; ils indiqueront une adresse, à laquelle Mr. le Secrétaire puisse leur faire tenir son récépissé.

On les prie de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus jusqu'au jour de la décision, de ne point signer les Lettres qu'ils pourroient écrire à Mr. le Secrétaire ou à tout autre Académicien, les avertissant que s'ils sont découverts par leur faute, ils seront exclus du Concours.

L'Auteur qui aura remporté le Prix d'éloquence, viendra le recevoir dans la Séance publique du Lundi 10. Avril 1747. si-non il enverra à une personne connue sa procuration, pour être remise à Mr. le Secrétaire, avec le récépissé de l'Ouvrage.

Mr. Gouye de Longuemarre, Greffier au Baillage Royal de Versailles, est l'Auteur de la Dissertation à laquelle a été adjugé le Prix de 1746. Elle s'imprime actuellement chez Chaubert, Libraire à Paris, Quai des Augustins, à la Renommée & à la Prudence. Il y fixe, suivant les vûes de l'Académie, l'époque du commencement & de la fin du Règne de chacun des derniers Rois de la première race, tant sur le Royaume de Bourgogne & de Neustrie, ou sur celui d'Austrasie, que sur toute la Monarchie, à commencer après la mort de Dagobert I. que l'on suppose être arrivée l'an 638. jusqu'à l'élection & Couronnement de Pepin Chef de la seconde race.

Mr. Gautier, Chanoine Régulier de la Congrégation

grégation de nôtre Sauveur, ci-devant Professeur d'Eloquence de la Maison de Saint-Simon à Metz, & actuellement Professeur Royal des Mathématiques à Lunéville, est l'Auteur de celle qui a remporté le Prix d'Eloquence en 1745. & dont le sujet étoit *l'utilité de la dispute pour ramener les hommes à l'unité d'opinions.*

Le même vient de remporter encore le Prix d'Eloquence de l'Académie de *Toulouse.*

Comme l'Académie de *Soissons* fait imprimer tous les ans l'ouvrage qui remporte le Prix, elle exige des Auteurs qu'ils ne les fassent point imprimer de leur côté, que six années revoluës après la datte de l'impression que l'Académie en aura fait faire.

III. Le Sieur Antoine-Joseph Barbazza, Romain, Peintre & Graveur de l'Académie del'Arcadie, propose aux amateurs, de souscrire pour un grand Ouvrage, commencé par Mr. Bianchini, & continué par son neveu le P. Joseph Bianchini, de la Congrégation de l'Oratoire de Rome. C'est une Histoire Ecclésiastique, prouvée par les monumens originaux de Statuës, Bas-reliefs, Médailles, Peintures & Mosaïques. Cette suite doit embrasser seize siècles, elle sera distribuée sur des planches avec des ornemens d'Architecture, représentant une galerie, c'est à-dire, ses latéraux, le fonds de l'entrée. Les deux premiers siècles occuperont 20. planches, qui jointes ensemble feront six grandes parties; savoir, deux pour chacun des latéraux, lesquelles seront longues de sept palmes, & haures de $3\frac{1}{4}$ & deux autres pour le fond de l'entrée, qui auront la même hauteur avec quatre palmes de longueur.

Le Sr. Barbazza donnera au commencement de 1747. ces deux premiers siècles. On a pu les acquérir moyennant une souscription de six écus Romains, dont on a dû payer trois dans le terme de six mois, à compter du 1. Fevrier 1746. & l'on doit payer les trois autres en recevant l'Ouvrage. On fera tenir l'argent à Rome exempt de tous frais; on pourra l'adresser à Digne, Consul de France en cette Ville; & le sieur Barbazza donnera un billet de reconnoissance. Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront dix écus Romains pour les deux premiers siècles. On fera tenir *gratis* aux Souscripteurs une table d'explication de ce que contient la galerie formée par les planches, de même que le Livre *in folio* que fera le P. Bianchini pour l'éclaircissement des monumens, & qui sera imprimé aux frais du sieur Barbazza, lorsque l'Ouvrage sera conduit jusqu'au sixième siècle. Ce Livre se vendra quatre écus Romains à ceux qui n'auront pas souscrit.

Le sieur Barbazza demeure à Rome au milieu de la Ruë *della Frezza*, qui va de *Ripetta* au Cours.

IV. *Christianus Kortholtus S. Theol. Doct. de Enthusiasmo Mahumedis in 4°*. Ce Livre est fait pour réfuter Mahomet & sa Religion; mais d'une façon nouvelle. Mr. Prideaux a prétendu que le faux Prophète des Turcs étoit un imposteur, un homme livré à l'ambition & à la débauche; Mr. Kortholt prend une autre route qu'il croit plus aisée à suivre, & plus favorable au Christianisme, Il soutient que Mahomet étoit plutôt un fanatique & un enthousiaste qu'un imposteur; plutôt un homme trompé qu'un trompeur; du reste ambitieux & voluptueux tant qu'on voudra, cela peut s'accorder avec le Fanatisme.

Cette

Cette Dissertation est curieuse, elle a servi de *prolusion* (comme on parle en Allemagne) au Docteur Kortholt, quand il s'est fait recevoir dans l'Université de Gottinguen; mais comme Messieurs les Allemands aiment les discussions *érudites*, le Doyen de la Faculté de Théologie a publié pour la même cérémonie une autre Brochure contenant le Dialogue d'un Grec nommé *George-Amaruzza* avec l'Empereur des Turcs Mahomet II. C'est un entretien pour la défense de la Religion Chrétienne. Ce Doyen de Faculté ajoute à cela une Préface & des éclaircissemens, le tout pour honorer la réception de Mr. Kortholt au corps de l'Université.

V. Le mot de l'Enigme du mois passé est encore l'*Ombre*.

E N I G M E.

EN moi sans cesse l'on admire
Le même aspect, les mêmes ans;
Et je suis la glace où se mire
Un seul objet pour un seul tems.

Je suis pâle, je suis blême,
Hors de moi-même je me voi;
Enfin je ne suis que moi-même,
Et je suis un autre que moi.

De peur que je vous embarrasse
Et de crainte que je ne passe
Pour un Enigme décevant,
En deux mon être je partage;
L'un est mort, l'autre est vivant:
Mais le mort dure davantage.

ARTI

A R T I C L E II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **G**ENES. La République abandonnée tout-à-coup des troupes sur l'assistance desquelles elle devoit compter ; & celles de l'Impératrice-Reine ayant continué , après leur passage de la *Bochetta* , de s'avancer vers la Capitale, le Sénat vit les choses réduites à la dernière extrémité , & sentant la nécessité d'une prompte soumission , il l'a faire sans le moindre délai. L'article de *Vienne* de nos Mémoires du mois passé montre le fait ; on n'en retracera pas ici le contenu. Ce qui restoit d'espérance au Gouvernement , étant donc évanouï par la retraite des Espagnols & des François de son territoire, il a souscrit à tout ce qu'on exigeoit de lui ; & ceci s'est passé pendant que les uns & les autres défiloiẽt vers le Comté de *Nice* avec leurs Généraux suivis de l'Infant Don *Philippé* & du Duc de *Modene*. Voici les conditions qui furent imposées à la République. On les arrêta & on les signa de part & d'autre le 6. Septembre.

ART. I. *Les portes de la Ville de Genes seront livrées dans ce jour aux Troupes de Sa Maj. l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme.*

II. *Toute la Garnison de la Ville de Genes sera prisonniere de guerre de Sa Maj. Imp. Les déserteurs qui viendront se constituer comme tels, aussitôt après cette convention, auront leur pardon de Sa Maj. Impériale ; mais on pendra, sans remission, tous ceux qui ne se déclareront pas sur le champ.*

Capitulation de la République de Genes.

III. *Toute*

III. Toute l'artillerie, toutes les armes & munitions, & tous les attirails de guerre qui sont dans Genes, seront consignés au Commandant Impérial & Royal de l'artillerie; & l'on consignera pareillement aux Commissaires de Sa Maj. Imp. & Royale tous les magasins destinés à la subsistance des Troupes, ainsi que les uniformes, montures & choses semblables.

IV. La Sérénissime République ordonnera à tous ses Sujets, Soldats & Miliciens, aussi long-tems que cette présente guerre durera, de ne commettre aucune hostilité, ni contre les troupes de Sa Maj. Impériale & Royale, ni contre celles d'aucun de ses Alliés, non plus que contre qui que ce soit de sa dépendance.

V. On accordera d'abord l'entrée & la sortie du Port aux Vaisseaux de guerre & autres Bâtimens Anglois, ainsi qu'à ceux des autres Alliés de S. M.

VI. On remettra de bonne foi au Commissaire des Guerres, que je nommerai à cet effet, tous les effets appartenans aux François, Espagnols & Napolitains, & l'on dénoncera pareillement aux Troupes Impériales tous les François, Espagnols & Napolitains, qui sont à Genes ou dans les autres Villes & Places de l'Etat.

VII. Si la Ville ou le Château de Gavi ne sont point encore pris par les troupes de Sa Maj. Impériale & Royale, la République enverra incessamment au Commandant l'ordre de se rendre prisonnier de guerre, avec toute sa Garnison, au Prince de Piccolomini, Lieutenant Général.

VIII. Aussi long-tems que cette guerre durera, la Sérénissime République accordera dans toutes les occasions, aux Troupes Impériales & Royales, après qu'elle aura été avertie par leur Commandant, le passage par sa Capitale, ainsi que par toutes les au-

des Princes &c. Novembre 1746. 327
Bres Villes, Places, Châteaux, Fortereſſes & endroits
de ſa dépendance.

IX. Le Séréniffime Doge ſe rendra à Vienne avec
ſix principaux Sénateurs, dans l'eſpace d'un mois,
aſſin d'implorer la clémence de S. M. Imperiale &
Royale, & de demander pardon des écarts de la
République.

X. Tous les Officiers de Sa Maj. & de ſes Alliés,
que la République a faits priſonniers pendant cette
guerre, ainſi que toutes les autres perſonnes, ſans
exception, qui dépendent de Sa Maj. ou de ſes Alliés,
& qui ſe trouvent détenus ou arrêtés dans le Ter-
ritoire de la République, ſeront élargis & libres au
jour de la ſignature de cette Convention.

XI. La Séréniffime République payera d'abord
cinquante mille Génouines, pour être distribuées
aux Troupes, ſur le pied d'une petite récréation, &
cela indépendamment des Contributions, au ſujet
deſquelles la Séréniffime République ſe concertera
avec Mr. le Comte de Chotek, Lieutenant - Génér-
al & Chef Commiſſaire des Guerres : D'un
autre côté, les troupes ſeront tenuës d'observer une
exacte diſcipline & de payer de gré à gré.

XII. Cette Convention Proviſionnelle ſortira ſon
effet & conſervera toute ſa force, juſqu'à ce qu'elle
ait été ſignée par la Cour Impériale de Vienne, ou
que cette Cour en diſpoſe autrement. En attendant
quatre Sénateurs ſeront envoyés à Milan, & y
reſteront en qualité d'Otages, juſqu'à ce que la
Cour de Vienne leur accorde la permiſſion de retour-
ner à Genes.

La préſente Convention ſera ſignée, au nom de
la Séréniffime République, par le Doge & par tous
les Sénateurs, & munie du cachet de leurs armes.

Signé, les Doge, Gouverneurs & Procurateurs
de la République de Genes.

Cette Capitulation sera contresignée par nôtre Secrétaire d'Etat, & munie de nôtre Scéel.

Fait dans nôtre Palais Royal le 6. Septembre 1746. Signé, JOSEPH-MARIE SERTORIO, Secrétaire d'Etat. Le MARQUIS DE BOTTA. Le COMTE DE BROUNE.

II. Les troupes Impériales en occupant , le jour même de cette Capitulation signés, le Fauxbourg de *St. Pierre d'Arene*, y firent un butin considérable des effets, provisions & autres choses appartenantes aux Espagnols & aux François. Elles y trouverent, entre-autres, une grande quantité de vin, & toute la vaisselle d'argent du Comte de Sennecker, Officier Général, & ci-devant Ambassadeur à la Cour de Turin, qui n'avoit pû être emportée. Du reste l'ordre fut donné par le Marquis de Botta, que les troupes de son commandement observeroient la plus exacte discipline dans toutes les Places qu'elles alloient occuper; ce qui a eu son effet. Les contributions que payeroit la République ont depuis été taxées à trois millions de Gênoïïnes, dont un tiers a déjà été remis à *Milan*. La Gênoïïne fait au-delà de trois florins d'Allemagne; somme ainsi dont le payement paroît accabler la République; car l'impossibilité dans laquelle elle s'est avouée d'y satisfaire, avoit déterminé le Sénat à la résolution d'envoyer quatre Nobles à *Vienne*, afin d'obtenir de l'Impératrice-Reine quelque modération. Mais les Généraux de cette Souveraine leur ayant refusé les Passeports nécessaires, il a fallu que tout l'Etat se cottisât d'abord pour le tiers de cette somme: Et quant aux deux autres tiers, il sera, dit-on, d'autant plus difficile de le trouver, qu'on donne pour raison

« Que la Caisse publique, qui ne sauroit même

» subve-

30 subvenir aux dépenses des tems les plus tran-
30 quilles , est surchargée : Que depuis seize
30 ans on est obligé de puiser dans la bourse
30 des particuliers , sur-tout à l'occasion de la
30 rébellion de *Corse* : Que le commerce a été
30 non-seulement interrompu dans ces derniers
30 tems , mais presque entièrement détruit : Que
30 l'article du Traité de *Worms* , concernant
30 *Final* , article qui est la cause des malheurs
30 qu'effuye la République , l'a engagée dans des
30 dépenses & dans des pertes irréparables :
30 Qu'il faut ajoûter à ces disgrâces la rareté &
30 la cherté extraordinaire des vivres , & toutes
30 les miseres accablantes qu'occasionne le desor-
30 dre & les pillages soufferts à la retraite de
30 l'Armée des trois Couronnes , ainsi que la
30 licence des Soldats & des troupes irrégulie-
30 res , que la plus exacte discipline ne sauroit
30 contenir : Que les détachemens de l'Armée
30 Impériale - Autrichienne viennent de s'éten-
30 dre dans tout le territoire de la riviere du Le-
30 vant , de sorte que le petit Etat de *Genes* , tant
30 à l'Orient qu'à l'Occident & au Nord , se
30 trouve rempli de troupes étrangères , qui y
30 vivent à la charge des Communautés. »

III. Pendant que les Généraux de l'Impé-
trix - Reine établissoient leurs troupes dans les
diverses Places de l'Etat de *Genes* , qui venoient
de leur être abandonnées , le Roi de Sardaigne
continuoit avec les siennes ses opérations. Arrivé
le 8. aux *Carcaffes* , & son avant-garde à l'*Altare* ,
le Général *Falkenberg* , avec un Corps d'Infan-
terie & de Cavalerie , poussa jusqu'à *Savonne* ,
& s'empara le même jour de cette Ville. Le Roi
y fit le 9. son entrée à la tête de sa garde. Un
autre détachement , commandé par Mr. de la

Trinité, fut de suite envoyé à *Final*, dont il prit pareillement possession ; & les Garnisons que la République avoit dans ces deux Places, & qui montoient ensemble à 1500. hommes, ne purent obtenir d'autres conditions que d'être prisonnières. Celles des Châteaux de *Final* eurent le même sort le 13. Elles consistoient en 600. hommes. Mais le Château de *Savonne* a tenu jusqu'à la fin du même mois, qu'il avoit refusé de se rendre à d'autres qu'aux Impériaux. Il y avoit dans celui-ci 114. canons & 18. mortiers. *Albenga*, *Lorvan* & autres Places de moindre conséquence ont de même subi la loi du vainqueur ; elles lui ont toutes envoyé des Députés. Le Roi s'étoit rendu à *Final* le jour de la reddition des Châteaux. Il les visita & y donna quelques ordres. Il alla aussi le même jour, accompagné du Prince de Carignan, à bord du Vaisseau de guerre Anglois du Chef d'Escadre Townshend à la rade de *Vado*, avec qui il concerta d'en être secondé dans sa marche en avant pour se remettre en possession du Comté de *Nice*.

D'un autre côté le Marquis de Botta s'est occupé à disposer toutes choses afin de s'avancer également avec presque toutes les troupes Impériales, dans le même Comté, agissant en cela de concert avec Sa Majesté Sardaignoise. Les mouvemens ont été faits en conséquence, le 24. les Piémontois joints par une partie de ces troupes se trouverent déjà rendus à *Oneille*, à *Vinimille*, & dans les environs, ayant poussé au-delà de ces Places, leurs ennemis, qui continuent à se retirer en *Provence*. Pour les troupes du Roi des deux Siciles qui ont accompagné celles de France & d'Espagne dans leur retraite, elles se sont embarquées à *Villefranche* pour repasser

passer à *Naples*. Cependant les Impériaux & les Piémontois n'avancent pas selon leurs souhaits, étant obligés de porter avec eux leurs vivres.

IV. On compte ainsi l'affaire d'*Italie* terminée, aux dépens de la République de *Genes*. Comme le territoire de cette République n'est point un Pays dans lequel la Cavalerie puisse subsister, le Général *Nadasti* est retourné dans la *Lombardie* avec les Régimens de Dragons de *Coharry* & de *Ballayra*, & la plus grande partie du Corps de Hussars qu'il a sous ses ordres. Il est arrivé depuis peu & successivement, tant à ce Corps qu'au reste de l'Armée Impériale - Autrichienne, la plus grande partie des renforts, dont l'Impératrice - Reine avoit résolu de l'augmenter. On s'attend de-là à l'exécution de grandes entreprises. On parle de pénétrer en *Provence*, conjointement avec les troupes Piémontoises, & à l'aide de l'Escadre Angloise. Le Roi de Sardaigne fera tout auparavant pour reconquérir, après le Comté de *Nice*, le Duché de *Savoie*; & c'est à quoi l'on est occupé présentement.

V. Les Généraux qui commandent les troupes Françoises & Espagnoles dans ce Duché (de *Savoie*) n'ont été occupés, depuis ce qui les menaçoit, qu'à se mettre à couvert des entreprises que pourroient former les Piémontois. A cet effet ils résolurent de former un Camp à *Montmélian*, composé de la plûpart des Régimens François & Espagnols répartis en différens quartiers & cantonnés: & l'artillerie & les munitions nécessaires pour ce Camp, furent tirées de *Grenoble*; ce qui marqueroit que la *France* & l'*Espagne* feroient des efforts pour se maintenir en *Savoie*, si ces Couronnes pouvoient du moins assurer la possession de ce Duché à l'In-

fant

fant Don Philippe, jusqu'à ce qu'elles eussent pris d'autres arrangemens en sa faveur.

C'est dans le Comté de *Nice* que les troupes Espagnoles & Françoises, considérablement diminuées, sont arrivées de l'Etat de *Genes*, mais après une marche pénible & d'autant plus difficile, qu'elles ont eu à essuyer les canonnades de quelques Vaisseaux Anglois qui croisoient le long de la côte, pendant qu'elles étoient harcelées d'un autre côté, par les détachemens des troupes réglées & de milices que le Roi de Sardaigne avoit fait avancer jusqu'à *Albenga*. Et ce qui paroît de cette retraite de l'Armée des trois Couronnes, c'est que ses opérations sont bornées à empêcher celle qui la poursuit, de pénétrer en *Provence* & dans le *Dauphiné*. On a établi sur le *Var* & à *Antibes* de grands magazins pour sa subsistance, d'où l'on infère qu'il lui sera envoyé cet hiver un renfort considérable, pour tenter de rentrer au printems prochain avec des forces supérieures en *Italie*, si le Congrès de *Breda* devient infructueux. En attendant l'Infant Don Philippe retourne à *Madrid*, laissant le Marquis de la Mina agir suivant les instructions qu'il a de sa Cour; & quant au Maréchal de Maillebois, qui continue d'avoir sous ses ordres les troupes Françoises qu'il a ramenées dans le Comté de *Nice*, il a pourvû *Tortone* d'une partie des subsistances que ces troupes conduisoient avec elles, ou qu'il lui fut possible de ramasser dans les environs, avant de quitter le *Tortonnois*: Car cette Place se trouve encore occupée par une garnison Espagnole & Françoisse commandée par le Marquis de Vilalba, qui fait jusqu'à présent mine de s'y maintenir, quoiqu'entièrement privé des moyens de recevoir du secours, & éloigné de toute communi-

munication. Les troupes qui bloquent *Tortone*, consistent en cinq bataillons Impériaux, cinq Piémontois & six Régimens de Cavalerie.

VI. *Milan*. Comme l'*Italie* est présentement délivrée des troupes étrangères qui l'avoient inondée, & que le débouché par où elles y étoient entrées est au pouvoir de celles de l'Impératrice-Reine, le Ministre Plénipotentiaite de cette Souveraine pour les Etats de *Lombardie*, a enfin commencé d'exercer cet Emploi. Les quatre Sénateurs Genoïis qui devoient venir à *Milan* en qualité d'ôtages, y sont arrivés au tems marqué, mais l'Impératrice-Reine a dispensé, par un effet de sa générosité, le Doge de se rendre à *Vienne* avec six autres Senateurs. Elle l'a fait déclarer par son Ministre auprès de la République de *Venise*, qui lui avoit fait faire des représentations tant sur cet article que sur d'autres de la Capitulation de son Alliée, après en avoir été priée par un Mémoire de son Ministre à *Venise*.

Mais ce n'étoit pas là l'unique adoucissement à ses maux que demandoit la République de *Genes* à l'Impératrice. Cependant c'est le seul qui lui ait été donné jusqu'ici, parce qu'il a été trouvé d'équité pour le reste, de se faire la réparation qu'on étoit en droit d'exiger, sur-tout à l'occasion des dommages causés dans le *Milanex*, & auxquels les troupes Genoïses ont eu part en qualité d'auxiliaires des ennemis de Sa Majesté Impériale.

Les autres Républiques ont d'ailleurs été requises par celle qui se croit opprimée, d'employer pour elle leurs bons offices; & elles ont reçu la même réponse que les Vénitiens. Voici sur cette matiere un Mémoire que Mr. de *Vilaviechia*, Secrétaire de l'Ambassade de *Genes* au-

Représentation des Genoïis aux Etats Généraux.

près

près des Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, leur a, entre-autres, présenté, après en avoir reçu l'ordre de ses Maîtres.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Les malheurs qui affligent la Sérénissime République de Genes, ne sont pas une suite d'ambition, ni de projets contraires aux maximes de repos & d'équité, qui ont fait toujours la base de ses actions. La justice de sa cause est connue à toute l'Europe, & l'on ne sauroit assez la plaindre dans la dure nécessité où elle se trouve malheureusement réduite.

Si tous les Princes en général doivent être touchés du sort de cette illustre & infortunée République, jusqu'à quel point ne le sera pas une Puissance qui se conduit, par les mêmes raisons & principes nécessaires?

Vous concevez, Hauts & Puissans Seigneurs, combien importe pour vos Etats la conservation de cet ancien azile de la liberté & du commerce de la Méditerranée. L'intérêt immédiat d'une grande & considérable partie de vos Sujets parle en sa faveur. Les maux qui l'accablent n'étant point soulagés, ne pourroient fournir que de funestes exemples dans les fatalités de la guerre. Quelle nouvelle difficulté l'oppression & la ruine de cette République ne produiroient-elles pas au salutaire ouvrage de la Pacification générale, l'Equilibre universel exigeant trop qu'elle soit restituée dans ses droits & dans son lustre.

Vos Hautes Puissances sont trop sages & trop justes pour ne pas voir toutes les tristes conséquences qui résulteroient d'un si fâcheux inconvénient, & pour y refuser du remède.

des Princes &c. Novembre 1746. 335

C'est dans cette confiance, Hauts & Puissans Seigneurs, que ma Souveraine se promet que vous voudrez bien employer vos soins équitables & vos bons offices à adoucir, autant qu'il est possible, la rigueur de son infortune, en retour de la vénération qu'elle a toujours eue pour votre auguste République, & des vœux qu'elle forme pour votre bonheur. Fait à La Haye le 27. Septembre 1746.
Signé, VILLAVECCHIA.

On fait que Mr. Guastaldi chargé des affaires de Genes à Londres, y a aussi présenté un Mémoire dans le goût de celui que nous venons de rapporter.

VII. S'il arrive à la République de Genes quelque adoucissement, après les représentations qu'elle a fait faire à la Cour de Vienne, on pense, comme elle forme des prétentions à la charge de cette Cour, pour des sommes négociées en différentes occasions, & même depuis le commencement de la présente guerre d'Italie, que cet article sera réglé de manière que toutes prétentions de part & d'autre seront entièrement liquidées : Et de plus il y a apparence, par un arrangement déjà projeté à cet égard, qu'outre le million de génouïnes déjà payé, il n'en reviendra pas moins à l'Impératrice-Reine le reste de la somme imposée aux Genoïses qui est encore de deux millions de génouïnes.

On ajoutera ici que le Sénat de Genes, lors de la prise de possession des portes de la Ville de ce nom par les Impériaux, a fait remettre exactement au Marquis de Botta, en vertu de la Capitulation, une note de toutes les sommes déposées par des particuliers, dans la Banque de Saint Georges; que toutes celles qui se sont trouvées appartenir à des Sujets de France ou d'Espagne, ont été fai-

sies,

fies , mais qu'on n'a point touché aux fonds appartenans à d'autres Nations.

Le Marquis de Botta est rappelé à *Vienne* , & le commandement de l'Armée Impériale-Autrichienne qu'il avoit , est donné au Comte de Broune.

Toscane. N'y ayant plus rien à craindre pour cet Etat , les troupes qui ont campé auprès de *Pise* se sont séparées. Mais on a tracé sur le *Panaro* , par ordre de la Cour de *Vienne* , un camp de vingt mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie , auquel plusieurs Régimens qui viennent encore d'Allemagne , doivent se rendre en droiture. Ces troupes , suivant toute apparence , se mettront ensuite en marche , pour aller consumer de gros magasins qu'on a établis depuis peu de tems dans le *Ferrarois* & dans la *Romagne* , où elles pourront de nouveau faire leur séjour , sur-tout , si , comme on le publie , l'Armée combinée de *France* & d'*Espagne* , doit faire des efforts pour recommencer ses opérations en *Italie* , au Printems prochain , au cas que les conférences de *Breda* ne produisent rien dans l'ouvrage salutaire d'une pacification future.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE & en ESPAGNE , depuis le mois dernier.

I. *Espagne*. Non-seulement l'Armée du Roi qui a abandonné l'Etat de *Genes* , doit continuer d'agir conjointement avec celle de France , mais on veut cet hiver la remettre sur le pied complet où elle a été ; & cela au moyen de nouvelles levées qu'on fait actuellement par-tout le Royaume , & d'un embarquement de six mille hommes de vieilles troupes , qui seront transportés où les circonstances le demanderont. On pense

penſe que ce ſera en *Provence*. Avant d'en venir à cette déciſion, on avoit tenu à la Cour pluſieurs Conſeils extraordinaires. Les ſentimens y furent aſſez partagés, mais à la fin le parti Eſpagnol incliné à la paix, eut le deſſous. Il eſt à préſumer que Mr. de Chavigni a eu part à la réſolution. Il étoit à *Madrid* lorsqu'on la prit, & il en eſt parti depuis pour aller remplir ſa nouvelle Ambaſſade de France auprès du Roi de Portugal. Le Duc de Sora, Prince de Piombino, Grand Maître du Roi des deux Siciles, y a également contribué : Etant arrivé à la Cour pour s'acquitter des complimens de condoléance ſur la mort du feu Roi, & de félicitation ſur l'avènement au Trône du nouveau Roi, il a fait en même-tems des inſtances afin qu'on ne retirât point dans le Royaume les troupes qui ont agi en *Italie*, mais qu'on les laiſſât à portée de pouvoir ſecourir, en cas de beſoin, les Royaumes de *Naples* & de *Sicile* ; propoſition qui a été goûtée : Et depuis Sa Maj. Catholique s'eſt, dit-on, déclarée qu'elle inſiſteroit particulièrement ſur l'établiſſement de l'Infant Don Philippe, dans les négociations pour la paix générale ; ce qui prouveroit qu'elle n'auroit nullement oublié ce grand article. Au ſurplus le Roi continué à montrer une entière diſpoſition à concourir aux meſures les plus capables d'aſſurer la ſûreté des futures conférences de *Breda*, ſouhaitant que par une ſuſpenſion d'armes à y ſtipuler, & dont on conviendrait tant pour l'*Italie* que pour les *Pays-Bas*, on puiſſe y travailler avec fruit à poſer des fondemens ſolides pour le rétabliſſement du repos dans toute l'Europe. La voix de la Cour de *Portugal* eſt écoutée ſur cet objet ; & le Roi voulant répondre à l'empreſſement que masque d'ailleurs

cette Cour, de resserrer de plus en plus les liens de la bonne intelligence entre les deux Maisons Royales, le Duc de Soto-Mayor a été nommé pour se rendre à *Lisbonne* en qualité de son Ambassadeur.

Voilà l'exposé de ce qui a raport en cette Cour & à la continuation de la guerre, & en même-tems à la pacification des troubles préfens. La Flotte du Roi demeure en attendant à *Carthagene* d'Europe, dans l'état defarmé où nous l'avons laissée le mois passé.

II. Le Marquis de Saint Gilles, qui est de retour à *Madrid* de son Ambassade d'Hollande, en rendant compte au Roi de cette Ambassade, lui a remis la Lettre suivante dont les Etats Généraux l'avoient chargé à son départ de *La Haye*.

S I R È ,

LE Marquis de St. Gilles nous a rendu la Lettre de V. M. du 30. du mois dernier, par laquelle il a plû à V. M. de nous faire part de la résolution qu'elle avoit prise de le rappeler de son Emploi d'Ambassadeur auprès de Nous, afin de lui donner des marques de son approbation, en le destinant à quelque autre Emploi, où il puisse exercer ses talens au plus grand avantage de V. M. En prenant congé de Nous, il Nous a réitéré, dans les termes les plus obligeans, les assurances de la plus précieuse amitié de V. M. envers nôtre Etat, lesquelles nous recevons toujours avec une extrême satisfaction. Nous voyons partir avec regret un Ministre, qui pendant son séjour auprès de nous, s'est acquis l'estime & l'affection de tout le monde, aussi-bien que la nôtre, par ses manieres honnêtes, par sa prudence & par son habileté dans le maniement des affaires, auxquelles il a joint un grand & loisible zèle tant pour le service de V. M. que pour la continuation

de

de la bonne harmonie entre les deux Nations. Il n'y a que l'espérance de voir ici son Successeur, qui puisse nous consoler de la perte que nous faisons par le départ d'un Ministre doué de tant de bonnes qualités, comme aussi la confiance que nous avons qu'à son retour il persuadera V. M. de nos sentimens respectueux pour sa personne Royale, & de nôtre désir aussi ardent que sincère, de cultiver avec V. M. une parfaite harmonie, & d'affermir de plus en plus la bonne union & l'intelligence dans laquelle nous avons l'honneur de vivre avec V. M. en nous référant au rapport qu'il en fera, Nous prions Dieu &c. A La Haye le 28. Juin 1746.

Sur le contenu de cette Lettre, & sur ce qu'a rapporté au Roi le Marquis de St. Gilles, de son Ambassade, on parle de la venue d'un nouveau Ministre de la part de la République des Provinces-Unies.

III. Le Marquis de Saint Gilles a pris possession de la Charge de Président Gouverneur du Conseil des Finances, dont il a été pourvû : Et le Duc de Salas-Montalegre, ci-devant premier Ministre du Roi des deux Siciles, a été confirmé par le Roi dans la place de Conseiller d'Etat, que le feu Roi lui avoit conférée. Mr. le Gendre demeure également dans l'emploi de Secrétaire d'Etat; & le Prince de Campo-Florido que le Roi a nommé son Ambassadeur à Naples, conserve les appointemens qu'il avoit dans le tems de l'exercice de sa Viceroyauté du Royaume de Valence.

Quant aux principaux départemens de la Cour, ils sont toujours à peu près sur le même pied qu'au paravant, le Marquis de Villarias continuant, entre-autres, d'être à la tête des affaires étrangères.

Et pour ce qui concerne le Comte de Gages , il s'en faut bien que son rappel du commandement de l'Armée d'*Italie* procède d'un mécontentement contre lui. Le Roi connoit ses talens dans l'art militaire , & S. M. a été bien aise d'avoir en ce Royaume , un Général de son expérience & de sa capacité. Les Lettres de la Cour s'expriment en ces termes sur le sujet de ce Seigneur , & pour lui donner une marque éclatante de l'attention que le Roi fait à ses services , il vient de lui conférer deux Commanderies des plus considérables. L'une est celle de *Villoria* dans l'Ordre de St. Jacques , & l'autre celle de *Pozuelo* dans l'Ordre de *Calatrava*.

IV. Le Marquis de Taburnega que nous avons dit retourné de *Londres* à *Madrid* , n'est point arrivé en cette dernière Ville , mais bien à *Lisbonne* , d'où il a écrit plusieurs Lettres , qui n'ont d'autre objet que d'obtenir la permission de revenir en *Espagne*. Ainsi on ne le croit chargé d'aucune commission de la Cour Britannique.

V. Le Roi continuant à supprimer toutes les dépenses superflues , a fait discontinuer le travail du nouveau Palais que l'on avoit commencé à bâtir à *Madrid* , quelque-tems avant la mort du feu Roi.

F R A N C E.

I. **D**epuis le retour sur les frontières du Royaume , des troupes du Roi & de celles d'*Espagne* qui ont fait la campagne en *Italie* , la Cour a expédié des ordres en *Provence* & en *Dauphiné* , de distribuer dans les Villes de ces deux Provinces , le corps de ces dernières , pour y rester en quartiers d'hiver jusqu'à l'arrivée des renforts attendus d'*Espagne*. Comme on fait état de renforcer de même considérablement pendant l'hiver,

l'hiver, le corps qui a agi sous le Maréchal de Maillebois, on fera son possible de rentrer en *Italie* au printemps prochain, à moins que la voye des négociations n'en fasse perdre le dessein. Car, si l'on dit juste, les arrangemens avec la Cour d'Espagne ont été pris à cet égard dans des conférences tenuës à *Madrid* entre les Ministres du Roi Catholique & l'Evêque de *Rennes*, auxquelles est intervenu Mr. de Chavigny. Les conférences du Duc d'Huescar, Ministre d'Espagne à *Paris*, avec ceux du Roi ayant roulé sur la même matiere, on assure depuis, que le fonds de l'Armée combinée pour *l'Italie*, sera d'abord de soixante mille hommes, que l'on augmentera ensuite à mesure que les opérations pourront l'exiger. Quoiqu'il en soit, on a réglé les choses pour assembler cette Armée si-non en *Savoie*, du moins dans le *Dauphiné*. Le Prince de Conti doit avoir le commandement de celle de France.

On infère de ce réglemeut, que l'union entre les deux Cours continuëra comme du vivant du feu Roi d'Espagne; qu'on n'a pas perdu de vûë l'établissement de l'Infant Don Philippe, malgré tous les revers de la campagne qu'on vient de finir; & qu'il y a même sur le tapis un nouveau Traité à conclure avec le Roi Ferdinand, pour resserrer encore plus étroitement les nœuds de cette union, pour les intérêts des deux Puissances: les déclarations du Duc d'Huescar aux Ministres du Roi, depuis quelque-tems, ont été conformes à cet objet.

Ce Ministre a fini sa commission. Le Roi lui a fait présent à cette occasion d'une très-belle épée d'or enrichie de diamans, qui lui a été donnée au lieu du portrait de Sa Maj. que les

Ministres étrangers reçoivent ordinairement lorsqu'ils terminent leur commission; ce qui est une distinction particulière & presque unique pour marquer au Duc d'Huescar combien S. M. étoit satisfaite de la façon dont il s'est comporté en s'acquittant de ce dont il étoit chargé par sa Cour. L'épée qu'il a reçue est du goût de celles dont le Roi avoit fait présent au Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, au Roi des deux Siciles, & à l'Infant Don Philippe.

II. Le Marquis de Pallavicini, Ministre de *Genes*, qui n'a pas manqué, depuis la révolution subite arrivée aux affaires de ses Maîtres, d'en faire sentir toute la conséquence au Ministère, continuë dans ses plaintes : Mais ce qu'il lui a fait connoître, sur l'état fâcheux, qui a mis la République dans la nécessité de souscrire à toutes les conditions que les Généraux de l'Armée Autrichienne & Piémontoise lui ont prescrites, c'est la vive sensibilité, que cet état caufoit au Roi, & combien S. M. seroit toujours disposée à concourir aux moyens de remettre la République de *Genes*, des pertes & des dommages qu'elle avoit soufferts, & qu'elle souffriroit par la fatalité des tems.

III. On est toujours attendant nouvelle de l'expédition de Duc d'Anville, commandant l'Escadre du Roi qui a fait voile pour l'*Amérique* : On avance sur son sujet, qu'au lieu d'aller au *Cap-Breton*, il a dirigé sa route vers l'*Acadie*, qui est une des possessions de la Couronne d'Angleterre. Mais on ne pourra rien certifier là-dessus, non plus que sur d'autres avis différens venus de ces contrées lointaines, que dans un tems plus reculé. Car on n'en a de certains que sur quelques prises, à l'ordinaire, de Bâtimens Anglois

glois, & dont trois, entre-autres, faites à la côte de *Saint Domingue* par Mr. de Macnemara, Capitaine de Vaisseau, qui a ramené le 14. Septembre à l'Isle *Daix*, la Flotte de Navires Marchands François, que nous avons dit le mois passé avoir relâchée au Port de la *Corogne* en *Espagne*. Une des Frégates, qui escortoit cette Flotte, s'est aussi emparée d'un Armateur Anglois nommé le *Renard*, dans le passage de la *Corogne* à l'Isle *Daix*. Le Nord de l'*Ecosse* a produit également cinq prises à deux Armateurs François qu'on appelle le *Comte de Löwendahl* & le *Comte de Maurepas*; prises chargées de sucre, de cacao, d'indigo & de ris, & qui ont payé ensemble 18047. livres sterlins pour se racheter. Mais en revanche, les Anglois ont fait de leur côté diverses prises qui contrebalaient celles-là. On en dira quelque chose à l'Article d'Angleterre.

IV. On se prépare de nouveau à chanter le *Te Deum* à *Paris* & dans les principales Villes du Royaume pour la reddition de la Ville de *Namur*, qui a été suivie de celle de ses Châteaux, aux conditions que la Garnison seroit prisonniere de guerre. Depuis cette nouvelle on a réglé au Bureau de la Guerre, la répartition des quartiers pour les troupes de cette Garnison, qui doivent être amenées dans le Royaume. On a aussi dépêché un Courier au Maréchal de Saxe avec des ordres du Roi touchant la position à faire prendre à son Armée, en cas de mouvemens de la part de celle des Alliés.

V. On parle plus que jamais du prochain mariage de Mr. le Dauphin; & il y en a qui lui destinent une Princesse de Saxe, sur ce qu'il paroît que la bonne intelligence s'affermir de plus en plus entre cette Cour & celle du Roi de Pologne

Electeur de Saxe, d'où l'on apprend que le Marquis des Issarts, Ambassadeur du Roi, est traité avec de grandes marques de distinction. On nous assure qu'on ne tardera pas à être éclairci sur cet article. La bonne intelligence doit d'ailleurs se soutenir avec la Couronne de Dannemarc, le Baron de Bernstorff, Envoyé Extraordinaire de Sa Maj. Danoise, ayant déclaré aux Ministres de la Cour, que l'intention de ce Prince étoit d'entretenir avec le Roi, la même amitié qui a subsisté pendant la vie du feu Roi de Dannemarc Chrétien VI.

VI. Le Roi a accordé au Prince de Conti des Lettres Patentes, qui le déclarent Maréchal de Camp Général des Armées de S. M.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Vienne. Des instances du Roi de Prusse auprès des Cours Electorales, pour obtenir qu'en exécution de l'article IX. du dernier Traité de *Dresde*, l'Empire Romain se chargeât de lui garantir la *Silésie*; instances qui ont été faites principalement en cette Cour, par le Comte de Podewils, Ministre Extraordinaire de Sa Majesté Prussienne, ont produit un Mémoire en forme de réponse, qui a été délivré à ce Ministre, de la part de l'Impératrice-Reine. Cette pièce est remarquable. Elle a pour objet d'avoir en faveur de S. M. Imp. la confirmation de tous les engagements antérieurs, qui peuvent se rapporter à la garantie de la Pragmatique-Sanction du feu Empereur Charles VI. En voici la traduction.

L'Impérat-

L'Impératrice-Reine n'a pas oublié ce qui a été arrêté par l'article IX. du Traité de Dresde du 25. Decembre dernier, par rapport à la réquisition qu'on doit faire conjointement, de la garantie de l'Empire.

Comme Sa Majesté fut toujours dans la ferme résolution de remplir religieusement ses engagements, Elle se fera constamment un devoir d'établir la tranquillité & la sûreté de la Patrie au-dedans & au-dehors, sur des fondemens qui aient non-seulement les apparences, mais aussi la réalité & le mérite d'une solidité à l'épreuve des divisions intestines, comme des artifices & des efforts étrangers, sur-tout de la part d'une Couronne, qui depuis quelques siècles a enlevé à l'Empire des Territoires l'un après l'autre, qui a soumis à sa domination plusieurs Membres du Corps Germanique, & qui a tiré de ce Corps des trésors immenses.

Sa Majesté a fait connoître souvent & a justifié combien ce grand objet lui tenoit à cœur. Personne n'ignore les sacrifices qu'elle a faits en sa faveur. Ils sont de telle nature, qu'il seroit superflu de s'y arrêter.

Animée de sentimens si purs, Sa Maj. n'a pas attendu que le Sr. de Grave, Conseiller d'Ambassade de Prusse, présentât son Mémoire du 24. Mai, puisque pour exécuter les engagements du neuvième article du Traité de Dresde, & attendre la fin salutaire qu'ils assûrent également aux deux Puissances Contractantes, elle a fait long-tems auparavant tout ce qui dépendoit d'elle, & les démarches les plus propres pour porter la chose devant l'Empire & pour en obtenir le plutôt possible, l'approbation & la confirmation.

Tant s'en faut que ce neuvième article détruise ou affoiblisse même les engagements antérieurs de

l'Empire, qu'au contraire il les confirme de nouveau. On se souvient du zèle & de l'empressement avec lesquels la Maison de Brandebourg a appuyé de ses voix la Pragmatique Sanction, pénétrée de la force & de la vérité des grands motifs, qui sont exposés dans la Résolution Comitale de l'Empire du 11. Janvier 1732. L'avantage, la lustre & la dignité de l'Empire n'ont point changé de nature depuis ce tems-là. C'est pourquoi, quoique Sa Majesté ait eu la modération & la générosité de ne point insister d'abord si vivement sur l'exécution de la garantie de la Pragmatique-Sanction, malgré les événemens arrivés depuis, elle s'est cependant toujours réservé tout le droit qui lui compète à cet égard. Mais aussi-tôt que la bonne intelligence avec la Maison de Bavière a été rétablie, par les préliminaires arrêtés à Fuesen, Sa Majesté ne s'est plus dispensée de réclamer solennellement cette garantie, tant de bouche que par écrit, & d'en demander l'exécution. Aussi étoit-ce dans cette vue qu'on avoit pris à tâche de stipuler, dans le quatrième article de ces préliminaires, à peu près ce qui a été stipulé dans le neuvième du Traité de Dresde, qu'on solliciteroit le renouvellement de cette garantie, tant auprès des Puissances Maritimes, qu'auprès de l'Empire.

C'est aussi-là, le véritable but de tout ce qui a été proposé & recherché ouvertement de la part de l'Impératrice-Reine, à la Diète de l'Empire & aux Assemblées des Cercles, ainsi qu'à la plupart des Cours d'Allemagne, à l'occasion du second Décret Commissorial, concernant le grand objet de la sûreté publique.

Une résolution conforme aux justes vûes & aux prétentions raisonnables de cette Cour, frayeroit le chemin à ce qui doit être exécuté en vertu du neuvième

vième article du Traité de Drefde, qui doit être religieusement exécuté ; mais les engagements de la Résolution Comitialie de l'Empire du 11. Janvier 1732. sont de même nature & force, & doivent être aussi exactement remplis que ceux là. Il ne doit paroître étrange à qui que ce soit que l'Impératrice-Reine insiste aussi-bien sur l'exécution du quatrième article des Préliminaires de Fuesen, que sur celle du neuvième du Traité de Drefde. Il n'est pas possible de satisfaire à la lettre de celui-ci, sans le renouvellement de la garantie de la Pragmatique-Sanction, & par conséquent sans l'accomplissement de cette garantie. Car quoique dans l'article qui le précède immédiatement, le Roi de Prusse garantisse seulement les Etats que l'Impératrice-Reine possède en Allemagne, & cela avant l'accomplissement de ce qu'on doit demander à l'Empire, en vertu du neuvième article de Drefde, on n'a cependant pas fait la même limitation par rapport à ce qui doit être garanti en vertu du même article. Au contraire, comme d'un côté au lieu d'y comprendre la seule Silefie, on y comprend tous les Etats de Sa Maj. Prussienne, ainsi on y comprend de l'autre côté tous les Etats & Pays de l'Impératrice. Les termes, tout comme, les plus clairs & les moins équivoques qu'on eut pû employer, établissent une parfaite égalité, par rapport à ce qui est disposé en faveur de l'Impératrice-Reine. Ce qui est stipulé à l'avantage de l'un, doit être entendu comme ce qui est stipulé à l'avantage de l'autre ; & c'est d'ailleurs une maxime du Droit de la Nature & des Gens, que les Traités doivent être exécutés également & à pas égaux, par les Parties contractantes.

En conséquence de tout ce qu'on vient d'exposer, Sa Maj. l'Impératrice-Reine est très éloignée de faire
trainey

traîner ou de traverser l'accomplissement légitime & entier du neuvième article du Traité de Drefde ; au contraire elle réquiert très-inſtanment, en vertu de la préſente Réponſe, S. M. Pr. d'employer avec elle auprès de l'Empire, tout le grand crédit qu'il y a, pour en obtenir ces objets : Et comme il eſt d'ailleurs expreſſement arrêté, en vertu du premier article, non-ſeulement, qu'il ne ſera donné aucun ſecours aux ennemis reſpectifs, mais auſſi que les deux Puiffances Contractantes conſerveront & entretiendront une corréſpondance, une union & une amitié indiſſolubles, & s'efforceront de ſe procurer réciproquement tout ce qui peut tendre à avancer leurs intérêts, leurs avantages & leur ſûreté mutuels, on ſe flatte que Sa Majeſté Pruſſienne entrera dans ces voyes, & remplira ces engagements, tout comme l'Impératrice-Reine les a remplis religieufement juſqu'ici, & eſt fermement réſoluë de le faire encore à l'avenir. Vienne le 24. Août 1746.

On eſt attendant ce que produira ce Mémoire à la Cour de Berlin. Mais le Comte de Bernes, qui y eſt nommé Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice-Reine, n'eſt pas encore parti pour s'y rendre. On doit, dit-on, lui donner encore des inſtructions qui regarderont la matiere des demandes réciproques des deux Cours, & c'eſt peut-être là le ſujet de ſon retardement. Quoiqu'il en ſoit, le Comte de Podewils ne laiſſe pas de continuer ſon ſéjour à Vienne, où les aſſurances d'amitié de la part du Roi ſon Maître, qu'il a déjà données, ſe renouvellent dans preſque toutes les entrevuës qu'il a avec les Miniſtres de Leurs Majeſtés Impéria'les. En même tems qu'on croit devoir faire fonds ſur de pareilles déclarations du Miniſtre Pruſſien, on croit de prudence de ne pas

pas regarder de fort loin l'état de guerre de Sa Majesté Prussienne, qui tenant sans cesse complers tous ses Régimens, est toujours en force de près de deux cens mille hommes, dont le tiers est d'Infanterie. Aussi croit-on de conséquence de tenir en vigueur avec la Cour de *Russie*, les engagemens contractés avec elle, & en vertu desquels l'Impératrice de *Russie* doit toujours avoir trente-mille hommes de ses troupes à portée de marcher pour le service de l'Impératrice-Reine, si le repos des Etats de l'auguste Maison d'Autriche venoit à être troublé.

II. Les opérations de l'Armée de l'Impératrice en *Italie*, faites avec celle du Roi de Sardaigne, ont donné lieu à une promotion militaire. Comme de ces opérations il est suivi une retraite absoluë de l'Armée des trois Couronnes ennemies des Etats de Sa Maj. en ce Pays-là, & la soumission entiere de la République de *Genes* leur Alliée, aux loix que lui ont prescrites les Généraux de l'Armée victorieuse, cet événement a été célébré à *Vienne* par des actions de graces solennelles à Dieu, & par des signes de réjoüissances. Le *Te Deum* y a été chanté en la maniere accoutumée. Depuis ce tems, l'ordre a été donné de continuer dans tous les Pays de la domination de l'Impératrice, les préparatifs de guerre avec beaucoup de chaleur, Sa Majesté voulant se tenir prête à tout événement, & au cas que l'Assemblée de *Breda* ne répondit pas aux espérances que l'on peut en concevoir. En conséquence, il a été résolu d'augmenter cet hiver, d'un Bataillon, tous les Régimens d'Infanterie Hongroise, afin de les mettre sur le pied de trois mille hommes. Et toutes les troupes qui passent d'*Allemagne* en *Italie*, il leur est enjoint de prendre leurs quartiers

quartiers dans le *Mantouan*, dans le *Modenois*, & dans le *Parmesan*. Quant à l'Armée qui est sur le territoire de *Genes*, elle doit y observer la plus exacte discipline, en attendant qu'elle se porte à des opérations ultérieures qui sont encore projetées; mais qu'il faut continuer d'effectuer toujours conjointement avec les forces du Roi de Sardaigne. Ces opérations regardent la *Savoie*, comme on l'a remarqué à l'article précédent, & peut-être le *Dauphiné* & la *Provence*, si Sa Majesté Sardaignoise consent à tenter de pénétrer dans ces Provinces. Mais il y a apparence qu'on ne fera pas sortir les troupes Impériales de l'Etat de *Genes*, que l'on n'ait réglé avec cet Etat toutes les conditions de sûreté qui sont à en tirer pour l'avenir. » Cette République sera, » dit-on, maintenue dans sa liberté & dans son » indépendance, en se reconnoissant obligée à » concourir à la conservation de l'un & de » l'autre de ces deux articles, pour tous les Etats » d'Italie, sur le pied que chaque Membre en » particulier est obligé de se prêter, même à ses » dépens, à la conservation du tout. »

Des représentations du Ministre des Etats Généraux, paroissent avoir plus effectué que diverses autres, pour empêcher la Cour de faire tomber tout le poids de son ressentiment sur la République de *Genes*, de ce qu'elle s'est jointe aux ennemis de l'Impératrice-Reine, après qu'elle leur eut facilité au préalable les moyens de faire en *Lombardie* les conquêtes dont ils sont actuellement dépossédés, en leur accordant la liberté de tous les passages qui y conduisoient ceux de la Rivière, & en leur fournissant artillerie, munitions, vivres &c. Avant que les instances des Etats Généraux n'eussent produit quelque effet en faveur des

des Genoïſ, ils voulurent faire valoir les raiſons qui les avoient, diſoient-ils, engagé à tenir la conduite que la Cour a ſi fort deſapprouvée. Et ces raiſons furent données dans un Ecrit répandu en pluſieurs Cours. Il en a paru des copies à Vienne, comme ailleurs : Il contenoit en ſubſtance « Qu'après qu'on eut établi dans le Traité » de Worms, l'article concernant le Marquiſat » de Final, & après que les inſtances pour en » obtenir le redreſſement eurent été infructueuſes, la République n'eut d'autre reſource que d'accepter l'aſſiſtance que les » Couronnes de France & d'Eſpagne lui offrirent dans ce tems-là : Que ce fut donc pour » ſe procurer cette aſſiſtance, qu'elle ſe vit obligée de joindre un corps de ſes troupes, comme auxiliaires, à l'Armée Eſpagneole & Françoisiſe, qui occupoit déjà une partie de l'Etat de Genes : Qu'elle avoit donné juſqu'à ce moment des marques éclatantes de ſa neutralité, ſoit par l'arrêt que l'on convint de faire des munitions & de l'artillerie que des Vaiſſeaux Eſpagnoles avoient transportées dans le Port de Genes, ſoit par le libre paſſage qu'elle accorda par ſes Etats à l'Armée Autrichienne & Piémontoïſe, comme elle venoit de faire à l'égard des Eſpagnoles & des François : & enfin qu'elle n'a fait aucune démarche juſqu'à ce que des détachemens Autrichiens & Piémontoïſes, après avoir enlevé les bleds des habitans de Novi, qui en font leur plus grand commerce, ceſſerent de traiter en Pays neutre le diſtrict qui eſt depuis cet endroit juſqu'aux défilés des montagnes de la Bochetta. »

Mais en même-tems qu'on a déclaré au Miniſtre

être des Etats Généraux, que quelque disposée que fut l'Impératrice à user de grandeur d'ame, laquelle se manifestoit déjà en dispensant le Doge de *Genes* de venir à *Vienne*, Sa Majesté ne pouvoit répondre que d'elle-même, & que les Genoïis devoient toujours songer à appaiser le ressentiment du Roi de Sardaigne. On s'attend sur-tout que l'Impératrice Reine & le Roi de Sardaigne se détermineront à entrer en accommodement avec eux. Il est déjà question, ainsi qu'on le publie, de deux articles principaux que les deux Cours demanderont qu'on établisse pour base de l'accommodement; savoir, la cession du Marquisat de *Final* au Roi de Sardaigne & celle du district de *Sarzane*, lequel seroit réuni avec le grand Duché de *Toscane*; outre la somme de trois millions de génouïes, à laquelle on a taxé la République par forme de satisfaction envers l'Impératrice-Reine.

IV. Le Prince de Lichtenstein, que ses indispositions ont obligé de quitter l'Armée d'*Italie*, arriva à *Vienne* le 17. Septembre. Le Prince de Lobkowitz y étant aussi arrivé de l'Empire où il avoit conduit un corps de troupes, en partit le 23. pour *Prague*, revêtu du Gouvernement général de tout le Royaume de Bohême. L'Impératrice en lui conferant ce grand Emploi, a jugé à propos de supprimer celui de Gouverneur de la Principauté de *Transilvanie*, qu'il avoit auparavant; suppression qui épargne annuellement 32000. florins au trésor.

Depuis le départ du Prince de Lobkowitz pour la *Bohême*, on assure qu'il est chargé d'y faire une augmentation considérable dans les milices; qu'on va établir de grands magasins dans *Prague*; & que divers Régimens qui ont leurs quartiers

niers en *Hongrie*, ont ordre de se tenir prêts à marcher.

C'est le Comte Frédéric de Harrach qui est désigné pour aller aux conférences de *Breda*, d'abord après qu'on aura appris le succès de leur ouverture faite par les Ministres des trois Puissances qui se sont rendus en cette Ville. Il faisoit état de partir de *Vienne*, vers la mi-*Octobre*, pour s'y rendre aussi, mais au cas qu'on y eut réglé ce qui concerne sa réception dans l'Assemblée, comme Ministre-Plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine. Le Chevalier Robinson, Ministre d'Angleterre a déclaré au Comte d'Uhlesfeld, que le Roi son Maître avoit résolu de demander par le Comte de Sandwich, qui est actuellement son Ministre à *Breda*, que l'on posât pour base des Préliminaires du Congrès provisionnel à y tenir, une suspension d'armes générale, & les restitutions à stipuler en faveur de l'Impératrice.

VI. L'Evêque d'Olmutz doit aller à la Cour de *Rome*, avec caractère d'Ambassadeur de Leurs Majestés Impériales, après qu'il aura reçu de l'Impératrice-Reine l'investiture de son Evêché. Il est nommé par l'Empereur pour être compris dans la prochaine promotion des Couronnes.

VII. Le Duc de Bracciano est venu de *Rome* recevoir de l'Impératrice-Reine l'investiture des Fiefs que la Maison Odescalchi possède en *Hongrie*. Il a prêté hommage à Sa Maj. comme héritier de ces Fiefs.

On n'a rien à rapporter ce mois-ci de l'examen du Colonel Trenck.

VIII. *Bamberg*. Le 26. Septembre le Baron de Franckenstein fut choisi unanimement Evêque par le Chapitre. Il étoit un des Capitulaires.

IX. La seconde division du corps de troupes Bavaeroises que les Puissances Maritimes ont pris à leur service pour agir dans les *Pays-Bas*, n'est arrivée que le 20. Octobre sur le *Rhin*, pour le passer, & suivre la premiere, qui l'ayant passé, & la *Meuse* ensuite sur un pont établi entre *Viset* & le Comptoir de *Navaigna*, s'est jointe au corps d'Hollandois près de *Liege* le 8. Celle-ci étoit commandée par le Baron de *Zievel*, Lieutenant-général, & souffrit déjà le 11. un rude échec de la part des François. On en parla en son lieu. L'artillerie de campagne pour le corps de Bavaerois n'est parti de *Munich* que le 24. Septembre pour se rendre à *Donauverth*.

A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ANGLETERRE, & en ECOSSE depuis
le mois dernier.*

I. **L**ondres. La Cour attend, de jour en jour, la nouvelle de l'ouverture du Congrès de *Breda*. Elle espère que les Ministres qui s'y trouvent, & dont le Comte de *Sandwich* est du nombre, conviendront de quelque expédient propre à procurer le rétablissement de la tranquillité générale, après laquelle, on n'aspire pas moins présentement dans la *Grande-Bretagne*, qu'ailleurs. Mais si les conférences de *Breda* n'ont point de succès, on devra faire passer encore dans les *Pays-Bas*, un corps de troupes; le dessein en est pris; & ce corps, c'est celui qui étoit d'abord destiné pour l'*Amérique*. Nous l'avions dit parti le mois passé pour le *Cap-Breton*, sous la conduite de divers Vaisseaux que commande

doit l'Amiral Lestock, ce qui n'est point arrivé. La saison trop avancée, ne l'a pas permis. On a ajouté à ce corps, composé de troupes choisies, le premier & le second Bataillon des Gardes à pied, qui sont allés le joindre à *Plimouth*, tout ce Corps est sous les ordres du Général Sinclair, & il est de près de 9. mille hommes, pour lesquels on avoit préparé tous les Bâtimens nécessaires à un embarquement.

Ceci annonçoit une opération de mer à exécuter avant que le tems ne fit connoître si les troupes, dont il est question, devoient partir pour l'Armée Alliée dans les *Pays Bas* : En effet, après toutes sortes de conjectures sur une telle expédition, bien ou mal fondées, on a vû qu'il s'est agi de faire quelque part une diversion, avec l'Escadre de l'Amiral Lestock, ayant ces troupes à bord. Cette Escadre composée de 46. voiles a mis à la voile vers la côte de France le 26. Septemb. Elle s'est présentée devant le Port de l'*Orient*, faisant mine de vouloir y faire une descente, & elle l'a faite en effet avec quelque succès. On en dira quelque chose de positif dans la suite. Elle doit aussi, dit-on, se rendre dans l'Isle de *Rhé* : Et peut-être est-ce contre cette Isle & contre d'autres des environs qu'elle est encore destinée, pour bloquer une Flotte Françoisise marchande qu'on équipe à la *Rochelle* pour l'*Amérique*. On s'attendroit néanmoins à des difficultés sur l'exécution du dessein de la Cour, s'il regardoit effectivement l'Isle de *Rhé* ; car on apprend que l'apparition de l'Escadre du Roi ya fait assembler par tout les Compagnies des Gardes-côtes Françoisises & les Milices, qui se sont postées dans les endroits convenables pour s'opposer à une descente, outre que l'Isle de *Rhé*, si

c'est

c'est à celle-là qu'on en veut, a un Fort considérable flanqué de quatre bastions avec des demi-Lunes, qui en rendroient l'accès pénible. On l'appelle le Fort de *Prée*.

II. On parle aussi d'une autre entreprise projetée en *Amérique*; & si l'on dit juste sur l'Escadre qu'on destine pour l'exécuter, elle ira faire une descente dans la rivière de *St. Laurent*, avec grand nombre de troupes de débarquement qui se tiennent prêtes à s'embarquer à *Boston*. Mais le tems nous éclaircira sur ces desseins, & sur un autre qu'on assure formé dans la *Méditerranée*. En attendant les prises continuent à se faire en mer, sur-tout aux Indes-Orientales, d'où le Chef d'Escadre *Barnet* mande en Cour, d'avoir fait les suivantes sur la fin de l'année dernière & le commencement de celle-ci; savoir, l'*Heureux* de 18. canons, de 600. tonneaux & de cent hommes d'équipage, commandé par le Capitaine François *Mitard*, & venant de *Suratte*, chargé de coton; le *Chardanagor* aussi de 18. canons, de 650. tonneaux & de cent hommes d'équipage, commandé par le Capitaine du Cassé, & venant de *Bassora* chargé de sel, de cuivre & de marchandises en balots, ainsi que le *Dupleix* de 12. canons, de 580. tonneaux & de 70. hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Jean le Blanc, & venant de *Mocha*, chargé de café & de sel. Ces Navires François étoient destinés à trafiquer sur la rivière de *Ganges*. Mr. *Barnet* que sa présence à la hauteur de *Pondichery* avec les Navires qui sont sous son commandement, a fait echoûter un projet que les François de *Pondichery* avoient formé pour attaquer le Fort de *St. David*, & qu'ils avoient été obligés de se retirer sans rien entreprendre: Que les Vaisseaux
de

de guerre le *Medway* & le *Lively* avoient été renvoyés dans la mer des Indes vers la fin de Janvier dernier, pour s'emparer d'un Navire François qui étoit occupé à y croiser; qu'ils avoient réüssi à s'en rendre maîtres, & que ce Vaisseau nommé l'*Expédition*, étoit de 14. canons & de 580. hommes d'équipage: il étoit commandé par le Sr. de *Lesquelen*.

IV. Le Comte Ursin de Rosenberg qui est arrivé de *Londres* à *La Haye*, & qui de-là est parti pour à *Lisbonne*, avoit eu le 12. Septembre une longue conférence avec le Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat sur l'objet d'une commission importante sur les affaires de la conjoncture, que l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, l'a chargé d'aller exécuter de sa part auprès du Roi de Portugal. Le Baron de Wafner, Ministre ordinaire de cette Souverainé, étoit de la conférence, dans laquelle on a pris certains arrangemens, dont les deux Cours de *Vienne* & de *Londres* pourroient tirer avantage, d'autant plus que Sa Majesté Portugaise paroît inclinée à en procurer sur-tout à la première.

V. La Cour a pris le deuil le 29. pour la mort du Roi d'Espagne, de la Dauphine, & du Roi de Dannemarc. Ce qu'on auroit à rapporter d'ailleurs de la Cour, n'étant d'aucune remarque pour l'étranger, nous passerons à ce qui concerne encore la rébellion éteinte d'*Ecosse*, & aux suites qu'elle présente actuellement au public.

VI. Ce ne sont qu'exécutions tragiques & des examens qui en fournissent de nouvelles, depuis celles dont nous avons fait le récit; parce qu'outre le grand nombre de personnes de toutes conditions qui remplissoient déjà les prisons de *Londres*, on y en amène d'autres journellement,

arrêtées dans les diverses Provinces du Royaume par les Messagers d'Etat qu'on y a envoyés, ensuite des dépositions du Sr. Murray, Secrétaire du fils du Prétendant, & sur les aveux de plusieurs autres qui avoient eu la confiance de ce Prince, sans compter les Officiers & Soldats au service de France, du nombre de ceux qui ont été faits prisonniers à la Baraille décisive de *Culloden* en *Ecosse*. Ceux-ci demeureront la plupart, sur leur parole d'honneur à *Penrith*, à *Carlisle* & autres lieux où on les a conduits, & il est présentement question de les échanger. On ne comprendra pas non plus dans le nombre plusieurs Dames également amenées prisonnières, comme la Duchesse de Perth, la Comtesse d'Ogilvie, Mesdames Clantonald & Mackinnon, les Demoiselles Jenny Cameron, Florence Macdonald & autres qu'on regarde comme ayant eu leur part au dernier soulèvement.

On instruit à tous indifféremment leur procès, & quoique la Cour veuille incliner à grace envers beaucoup, le dernier sort n'en est pas moins subi par un grand nombre. Indépendamment de *Londres* où les prisons fourmillent, celles de *Carlisle* sont également pleines. Le Baron Parker, Lord Chef de Justice, & le Baron de Clark, accompagnés de deux Juges, s'étant rendus en cette Ville, prononcèrent tout-à-la-fois la Sentence à 370. Soldats ou Bas-Officiers. C'étoient des prisonniers faits sur les rebelles. On les condamna à tirer au sort, de manière que chaque vingtième d'entre-eux dut subir la peine de mort, & les dix-neuf restans seront transportés dans les Plantations en *Amérique*. On s'est ainsi défait de cette troupe, dont les Officiers au nombre de trente ont eu leur cause instruite

instruite de la même façon que l'a été celle contre les infortunés Officiers du Régiment de *Manchester* qui avoient défendu *Carlisle*, lorsque cette Ville fut assiégée par le Duc de Cumberland, & qui ont été pendus sur la place de *Kennington* à *Londres*, leurs entrailles arrachées. L'un d'eux, & c'étoit un Capitaine appelé Hay, voulut se justifier, en alléguant qu'il étoit Officier au service de *France*, mais on lui a répondu que cette raison ne pouvoit être admise, puisqu'il suffisoit qu'il fût né sujet du Roi, pour être coupable de haute trahison, dès-lors qu'il avoit porté les armes contre Sa Majesté. Ces nouvelles victimes de l'affaire d'*Ecosse*, sont outre le Capitaine Hay, le Chevalier Archibald Primrose, & les Sis. Charles Gordon, Buchanan, Richard Morison, Jacques Morison, Jacques Murray, Robert Murray, Robert Wright, Martin Lindsay, Jacques Smith, Alexandre Mac-Naughton, Robert Taylor, Robert Maxwell, Jean Petrie, Macdonald de Kinloch, Moidart, Macdonald de Findareich & Jacques Harvie.

Le procès de 118. prisonniers d'Etat aussi détenus à *Carlisle*, est autant que fini. quoiqu'il n'y en ait jusqu'ici que 14. d'entre-eux qui se soient avoués coupables. Un Prêtre Ecossois nommé Keppoch, est dans la liste ; il est déclaré coupable de haute trahison, de même qu'un autre Ecclésiastique appelé Capouche, à qui le fils du Prétendant avoit conféré l'Evêché de *Carlisle*. Il y a apparence que dix-sept nouveaux Officiers, qui ont été examinés par le tribunal de *Ste. Marguerite* à *Londres*, auront eu actuellement le même malheureux sort que ceux de *Carlisle*. On a dû prononcer seulement contre-eux le 24. Octobre, parce que dans leurs déclarations au Juge de la

Cour du Banc du Roi, qui leur avoit été envoyé, ils ne se sont point crus coupables ; ils ont au contraire allégué des raisons par lesquelles ils prétendoient pouvoir se justifier. Raisons cependant qui n'auront pas été trouvées valables, parce qu'ils sont nés sujets du Royaume. Un repit de six semaines prolonge la vie encore à dix Officiers qui sont dans la prison de *Soumarck* à *Londres*, & déjà condamnés à mort.

Du nombre des prisonniers de conséquence qu'on a faits encore depuis peu en *Ecosse*, est Mr. Glengary, homme fort âgé, qui a eu un commandement dans le parti de la rébellion, mais qu'on a arrêté sur le soupçon d'avoir prêté son assistance au fils du Prétendant, pour lui procurer le moyen de repasser les montagnes, & de parvenir avec sûreté à l'endroit de la côte, où il s'est embarqué pour repasser en *France*. Il a déjà été examiné à *Edimbourg* où il est détenu. Mr. Macdonald de Bewesdale, le Capitaine Clauronald son frere, les Capitaines Mackinnon & Macleod, & le Laird ou Seigneur de Mackinnon, viennent aussi d'être conduits dans les prisons d'*Edimbourg*, pour être delà conduits à *Londres*.

VII. Pour le fameux Lord Lovat, qu'on ne veut pas juger en qualité de Lord, mais, comme on l'a dit, en celle de Simon Fraser son nom de famille, il n'a pas encore subi ses derniers interrogatoires. Nous n'attendrons cependant pas jusques-là pour donner à nos Lecteurs le précis succinct des mémoires de sa vie écrits par lui-même, & dont nous avons fait l'annonce le mois passé. Ils sont publiés. On y voit ses intrigues à la Cour du Roi Jacques II. à *St. Germain*; la protection qu'il trouva le moyen d'acquiescer auprès

de

de Madame de Maintenon ; son voyage en *Ecosse* après la mort du Roi Jacques , & les mouvemens qu'il s'y donna pour exciter un soulèvement ; son retour en France , où il fut mis à la *Bastille* , à cause des correspondances contradictoires qu'il entretenoit avec les deux partis ; son abjuration , après laquelle ayant témoigné de l'inclination à vivre dans l'Etat Ecclésiastique , il fut admis dans une Société célèbre , & s'arrêta plusieurs années à *St. Omer* , jusqu'à ce que la découverte de certaines turpitudes obligea cette Société de le congédier ; son second voyage en *Ecosse* , où il se déclara en faveur du Roi Georges , dans la rébellion de 1715. non par principe de zèle pour la Maison d'*Hannover* , mais par opposition à *Fraserdale* , qui étoit en possession du Patrimoine des Lovats , & qui s'étoit déclaré en faveur du Prétendant ; circonstance dans laquelle le Lord Lovat , dont nous parlons , rendit néanmoins plusieurs services au Gouvernement , en battant les soulévés & dissipant ceux qui s'étoient assemblés dans le Nord ; ce qui lui procura l'avantage d'être remis en pleine possession de ses biens patrimoniaux ; situation en laquelle il est demeuré jusqu'à ces derniers tems , où il s'est déclaré de nouveau pour le parti du Prétendant. L'inaction où il se trouva après la rébellion de 1715. ne convenant point à un caractère aussi remuant que le sien , les Mémoires de sa vie font connoître ingénûment que pour remplir cet intervalle , il se rendit le fléau & la terreur de ses voisins , ayant avec eux des commotions & des chicannes perpétuelles , & donnant de terribles marques de ressentiment à ceux qu'il rendoit les objets de sa vengeance.

VIII. Quoique la tranquillité soit rétablie dans

toutes les parties de l'*Ecosse*, & que les Montagnards de *Caitness* qui ont pris les armes les derniers, ayent aussi fait leurs soumission, la Cour n'a cependant pas encore jugé à propos de faire rien revenir en *Angleterre* ou d'envoyer dans les *Pays-Bas*, des seize Régimens qu'on a laissés en *Ecosse* sous les ordres du Comte d'Albemarle; & qui sont présentement distribués en diverses parties de ce Royaume. Leur séjour y continuera vraisemblablement tout l'hiver, non-obstant le retour du fils du Prétendant en France, & qu'il n'y ait plus que quelques foibles partis de rebelles armés dans les montagnes qui essayoit encore de tems en tems de venir inquiéter les habitans du Plat Pays. Ce ne sont plus que des *Cameron*s qui le font. Aussi les poursuit-on, par ordre de la Cour, avec tous les détachemens de troupes réglées & de milices les plus à portée des lieux où ils ont leurs retraites; & l'on parle de procéder contre-eux avec la même rigueur que l'on fit autrefois contre les *Mac-Gregors*, & de porter un Bill par lequel il soit ordonné de poursuivre cette Tribu comme ennemie déclarée de la Patrie.

On est présentement occupé à mettre en exécution l'Acte du Parlement pour la reforme de l'habillement des Montagnards *Ecossois*, & à vaincre la répugnance qu'ils témoignent à cet égard.

Ce n'est que le 29. du mois de Septembre dernier, qu'on fait que le fils du Prétendant s'est embarqué sur un Vaisseau de guerre François dans la Baye de *Moydart* où il avoit débarqué la première fois. Plusieurs personnes sont passées avec lui à bord de ce Navire.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. Quoique la saison fort avancée doive annoncer une séparation prochaine des Armées, pour ne pouvoit plus tenir la campagne sans beaucoup d'incommodités, & sans ruiner les chevaux, on ne voit pas jusqu'à présent la répartition des quartiers d'hiver que s'assignera celle des Hauts-Alliés. Comme l'Armée de France a pour elle les Places de la domination de l'Impératrice Reine qu'elle a soumises par ses sièges, elle pourra les prendre de préférence aux autres, dans celles qui sont sur la *Meuse*, pour veiller à ses entreprises ultérieures; car on lui prête encore des vûes sur *Ruremonde*. *Namur* qu'elle avoit à réduire, avant de songer à l'exécution d'autres desseins, étant sous son pouvoir, avec les Châteaux de cette Place, depuis le 30. Septembre, elle a fait plusieurs mouvemens qui ont été suivis d'actions, dont une fort sanglante arrivée le 11. Octobre. Et c'est de là qu'on veut conjecturer que les choses n'en demeureront pas à ce seul fait d'importance pour la campagne, y ayant des dispositions de part & d'autre qui semblent en indiquer de nouveaux. Mais sans pénétrer dans le non-existant, rapportons succinctement le passé comme de coutume, en continuant le récit des événemens.

Dès le 13. Septembre le siège de *Namur* fut entamé dans les formes par le corps de troupes Françaises qui avoit investi cette Place. Une parallèle fut faite ce jour-là sur la basse *Meuse*,
une

*Siège &
reddition de
Namur.*

une autre vis-à-vis de la redoute du *Coquelet*, & une grande ligne à l'autre côté de la *Meuse*, presque parallèle avec la rive droite. Les assiégeans parvenus à la fin de ces travaux, commencèrent à tirer en même-tems de cinq Batteries, dont deux qui avoient été établies du côté de la basse *Sambre*, étoient dirigées sur les ouvrages du Château & sur ceux de la Ville, deux autres sur les redoutes de la droite, & la cinquième sur les ouvrages de la basse *Meuse*. A ces Batteries on en joignit deux autres, l'une de six mortiers, & l'autre de 18 canons, qui tirent le lendemain. Le 14. au soir la Lunette du Fort de *Bawaoc* fut prise, avec une centaine d'hommes faits prisonniers. Le 15. deux nouvelles Batteries l'une de dix mortiers, l'autre de huit canons, tirent sur le front de l'attaque de *Saint Nicolas*, & sur la gorge du Fort *Ballard*, & ce Fort fut emporté le 16. que l'assiégeant avoit encore établi deux Batteries. C'est ce qui devoit précéder ce que nous dîmes déjà le mois passé du siège de *Namur*. En voici la suite.

Les assiégés qui n'avoient cessé tous ces jours de faire un feu des plus vifs, contre les batteries des assiégeans, firent une sortie la nuit du 16. au 17. au nombre 7. à 8. cens Grenadiers, mais elle n'eut pas grand succès. Retournés dans la Ville, les assiégeans commencerent à battre en brèche le corps de la Place, d'une Batterie de six pièces de canon de 24. livres de balle. Le 18. on établit trois nouvelles Batteries de mortiers, néanmoins sous le feu continuel de la garnison, & deux autres de canons, qui tirent le même jour. La nuit suivante, douze Compagnies de Grenadiers formerent l'attaque de l'ouvrage à corne de la Porte de *St. Nicolas*, & cette

des Princes &c. Novembre 1746. 365

Cette attaque leur réussit après une perte d'environ 50. hommes tués & blessés. Le logement ayant été fait dans l'ouvrage à corne, où la garde qui étoit nombreuse fut faite prisonnière de guerre, le Comte de *Lôwendabl* somma le Fort de *Coquelar*, dont l'Officier Commandant fut obligé de se rendre avec environ 70. hommes.

Le 19. vers midi le Drapeau blanc fut arboré de la Ville. On régla ensuite la Capitulation qui contenoit en substance ce qui suit.

» Qu'aussi-tôt après la signature, les portes
» de *Bruxelles* & de *St. Nicolas* seroient remises
» aux troupes Françoises, & que la garnison se
» retireroit pendant les deux jours suivans, dans
» les Châteaux, avec les domestiques, équipa-
» ges, & effets qui lui appartenoient: Que les
» munitions de guerre & de bouche qui étoient
» dans la Ville, ne pourroient point être trans-
» portées dans les Châteaux, & qu'elles seroient
» livrées aux Commissaires préposés par le
» Comte de *Clermont*, pour les recevoir: Que
» le Prince de *Gavre*, Gouverneur & Grand
» Bailly du Comté de *Namur*, pourroit se reti-
» rer où il jugeroit à propos, avec sa famille,
» ses domestiques, ses équipages, & les seuls pa-
» piers qui concernent ses affaires particulières:
» Que pour les Officiers & Soldats blessés tant
» de la Garnison, que de l'Armée commandée
» par le Prince Charles de *Lorraine*, qui étoient
» dans la Ville, on se conformeroit au Cartel
» de *Francfort*, ainsi que pour les Médecins,
» Chirurgiens, Apoticaire & Entrepreneurs
» des Hôpitaux: Que les prisonniers faits de
» part & d'autre pendant le siège, seroient échan-
» gés: Que pendant les deux jours accordés à
» la garnison pour se retirer dans les Châteaux,

» il

» il n'y auroit aucun acte d'hostilité : & que
 » lorsque les Châteaux seroient attaqués , la
 » Ville pourroit tirer sur les Châteaux & les
 » Châteaux sur la Ville. »

Suivant cette Capitulation , les François ayant pris le 20. possession de *Namur* , le Comte de Clermont continuant à commander au siège , fit ouvrir la tranchée devant les Châteaux la nuit du 24. au 25. , qu'il les fit d'abord commencer à battre par deux endroits différens avec 40. pièces de canon & 36. mortiers. Les assiégés ont fait la même nuit un feu très - vif , qu'ils ont continué le jour suivant avec la même vivacité. Mais sur le soir il se ralentit sur ce qu'une bombe fit sauter un de leurs magasins à poudre avec quelque monde , & qu'une autre bombe mit le feu au magasin à mèche , & à un autre de provisions. Le feu de la garnison recommença néanmoins avec plus de vigueur qu'auparavant , lorsque les flammes des magasins disparurent. Cependant le travail du siège fut poussé pendant ces deux nuits à environ 1100. toises , mais avec perte de plus de cent hommes tués & du double blessés. Le 27. les ouvrages de la nuit précédente ont été portés si avant , que l'assiégeant s'est trouvé à la pointe du jour à 8. toises de la palissade du Fort *Guillaume*. Mais le feu de l'assiégé a été de telle force , qu'il a tué encore cette nuit plus de 200. hommes à ses ennemis. Ceux-ci jugerent à propos sur ces entrefaites , d'établir quatre nouvelles Batteries de canons & de mortiers , qui firent grand fracas jusqu'au 30. que tout étant disposé pour donner un assaut général au Fort d'*Orange* qui étoit en feu , & où il y avoit une breche considérable , le Commandant des Châteaux fit arborer le drapeau blanc ,

blanc; & demanda une Capitulation. On travailla d'abord à en régler les articles, selon lesquels toute la garnison prisonnière de guerre, fut conduite à *Mons*, pour delà passer en *France*.

Elle a évacué la Place au jour nommé. Le Lieutenant Général de Crommelin, au service de la République des Provinces-Unies, a soutenu le siège à la place du Comte de Colyear, Commandant ordinaire de la Garnison de *Namur*, qui avoit eu la permission du Comte de Clermont de se retirer à *Liège*, à cause de son grand âge qui est de 90. ans, & pour être d'ailleurs incommodé d'une chute. Mr. de Crommelin s'est depuis rendu sur sa parole à *La Haye*, pour faire rapport aux Etats Généraux ses Maîtres, des circonstances du siège de *Namur*, ainsi que des inconvéniens qui ont hâté la reddition de cette Place : inconvéniens qui ont été à plusieurs égards, très-considérables, & d'autant plus grands pour les troupes de la garnison, qu'elles n'étoient pas en état d'y remédier.

III. Pendant le siège de la Ville de *Namur*, l'Armée des Hauts-Alliés a continué de garder la position qu'elle avoit prise le 17. Septembre près de *Herderen*, où nous la laissâmes le mois dernier, avec sa droite à cet endroit-là, & sa gauche à *Hautain*. Le 21. & le 22. elle a fait un mouvement sur *Bilsen*, où s'est mis le Général Trips avec son corps. Le Général Baroniay campa avec le sien à *Emale* sur le *Jar*, au-dessus du Fort *St. Pierre*, d'où il a fait des courses jusques aux portes de *Liège*, pour interrompre la communication aux François avec cette Ville : Et l'Armée du Maréchal de Saxe appuyoit alors sa gauche à *Heren*, & sa droite à *Frere*. Le Comte de Mortaigne étoit sur la gauche de cette Armée

*Journal
des Armées*

Armée avec un corps d'environ dix mille hommes, en face de celui du Général Trips. Il y avoit un pareil corps sur la droite, pour s'opposer à celui du Général Baroniay; de sorte que la distance qui séparoit les deux Armées, n'étoit que d'environ une lieue. Cependant, il n'y eut qu'une escarmouche, mais vive, le premier de ces jours (le 21.) près des Villages de *Slense* & de *Bruyst*, entre deux détachemens. Celui des François a été repoussé avec perte, & contraint d'abandonner l'un & l'autre de ces postes, que le détachement de l'Armée alliée occupa d'abord. Un nouveau détachement de troupes Françaises ayant tenté le 22. de reprendre les mêmes Villages, il y éprouva la même difficulté que celui de la veille. On fixe à plus de 200. hommes la perte que les François ont soufferte à ces escarmouches des Alliés; & la perte de ceux-ci à 90. hommes.

Par un nouveau mouvement que l'Armée Alliée fit le 24. l'aîle gauche s'avança à *Rocquelange*; *Fal* & *Meer*, jusqu'à *Overberg*. La première ligne de l'aîle droite se posta depuis *Millen* en tirant sur *Groot-Spauwen*, jusqu'à *Walweyler*; & la seconde ligne, depuis *Millen* jusqu'à *Rosmur*, ayant derrière elle *Herderen*, où étoit le quartier-général du Prince Charles de Lorraine. L'aîle gauche se posta de manière, que les Villages de *Tex* & de *Sling* occupoient l'espace entre la première & la seconde ligne. Le Corps du Général Trips fut posté à *Allenbilsen*.

Pendant que l'on se formoit dans cette position, la première ligne de l'Armée de France étoit postée depuis *Elderen*, en tirant sur *Al-Hoesselt* & *Hazalenbroek*, jusqu'à *Bilsen*. La seconde ligne s'étoit placée derrière *Werm* en s'é-

pendant jusqu'à *Hoeffelt*. Ainsi les postes avancés de l'aile gauche des Alliés venoient aboutir par-de-là *Bruyst*, aux postes avancés de la première ligne de l'aile droite des François; tellement que la gauche des premiers se trouvoit par-là à une lieüe de *Liege*: Et les deux Armées étoient campées sur des hauteurs séparées par un fonds marécageux, lequel est entrecoupé par un ruisseau qui va se perdre dans le *Far*. Elles sont demeurées dans cette position jusques aux premiers jours d'Octobre, la petite guerre continuant.

Celle du Maréchal de Saxe fut renforcée immédiatement après la reddition des Châteaux de *Namur*, d'un gros détachement du Corps qui avoit été employé à ce siège: & ce qui s'est fait de mouvemens dans l'Armée alliée, s'est réduit à porter sa gauche vers *Maëstrecht*, en étendant sa droite sur *Bilsen*, pour l'appuyer au *Demer*.

Le Sérénissime Prince Charles s'étoit rendu le premier du même mois à *Maëstrecht*, accompagné du Prince de Waldeck, du Maréchal de Bathiani & de plusieurs Officiers Généraux. Son Alt. Sér. fut traitée splendidement à dîner, avec toute sa suite, par le Baron d'Utenhove & Mr. van Haaren, Commissaires Déciseurs des Etats Généraux. A l'issuë du repas elle monta à cheval, & fit la visite des Fortifications. Elle repartit ensuite pour retourner au Quartier-Général, où l'on célébra le 4, avec beaucoup de magnificence, la Fête de Saint François, dont l'Empereur porte le nom.

La nuit du 6. au 7. toute l'Armée alliée marcha en huit colonnes par sa gauche sur des ponts de communication établis sur le *Far*, & alla occuper un nouveau Camp entre *Liege* & *Maëstrecht*. L'aile droite vint se poster près de *Hantain*. La gauche

gauche prit son poste à quelque distance de *Vothem*. Le Corps de Réserve, dont les troupes Hollandoises font partie, s'est trouvé avancé par cette position jusques aux avenues de *Liege*, & jusqu'au Fauxbourg de *Hoche-Porte*, dans lequel le Prince de *Waldeck* établit son quartier: Celui du Prince *Charles* fut mis au *Grand-zoo*. Pendant ce mouvement, qui étoit dirigé pour passer le *Jar*, les François canonnerent quelque-tems l'arriere-garde, qu'ils attaquèrent à la faveur d'un ravin que leurs troupes venoient de passer; mais trouvant toute résistance, & un feu qui leur tua près de 300. hommes, ils repassèrent le ravin. On fit de part & d'autre, à cette occasion, quelques prisonniers. La perte de l'arriere-garde des Alliés tomba presque toute sur les *Hannovriens* commandés par le Général *Druchleben*, qui y eurent environ 200. hommes tués & blessés.

Combat
donné près
de *Liege*.

Le Corps d'Anglois du Brigadier *Houghton* joignit l'Armée le même jour, de même que la premiere colonne des troupes Bavaroides commandée par le Général de *Zievel*. Le 8. on établit quelques ponts entre *Vifet* & *Herstal*, sur la *Meuse*. Divers mouvemens que les François avoient fait ce jour-là & le suivant, parurent annoncer un événement de remarque. En effet le 10. après midi, qu'ils avoient reçu tous leurs renforts de *Namur*, ils occuperent un nouveau Camp en face de celui des Alliés. Le Sérénissime Prince *Charles* ayant reconnu ce mouvement, renvoya les bagages sur les hauteurs du Fort *St. Pierre* près de *Maëstrecht*, & fit replier les ponts pour les placer auprès de la même Ville. Le 11. à la pointe du jour l'Armée Françoisé s'avança en ordre de bataille.

Bataille. L'aîle droite sous les ordres du Comte de Clermont, Prince, se mit en colonnes sur la Chaussée de *Saint Trond*, débouchant derrière le Village de *Loncin* pour prendre en flanc l'aîle gauche de l'Armée Alliée, commandée par le Prince de Waldeck, & qui étoit composée de toutes les troupes Hollandoises, du Régiment Impérial de Waldeck, & des troupes Bavaroisés arrivées trois jours auparavant. La Cense de *Monfroy* & la *Croix de Pierre* furent occupées par le Comte d'Etrées avec les troupes qu'il commandoit. Le Prince Charles fit renforcer de quatre Bataillons un Détachement qui étoit à *Sling*, & en envoya un autre à *Enixhe* où étoit le Régiment de Bareith, ces deux postes lui ayant paru nécessaires pour couvrir la droite de l'Armée. Mais ce fut contre la gauche que celle du Maréchal de Saxe se dirigeoit; en conséquence le Prince de Waldeck retira sa Cavalerie un peu en arrière jusqu'à un des Fauxbourgs de *Liege*, & fit occuper par un Détachement de fusiliers une Cense & quelques maisons qui couvroient le flanc de l'Infanterie de son aîle.

Vers une heure après-midi cinq Brigades Françoises ayant à droite & à gauche une nombreuse artillerie, attaquèrent ce poste. Elles trouverent une défense des plus fermes pendant plus d'une heure qu'elles reculèrent jusqu'à deux fois; & ce ne fut qu'à la troisième attaque, que les Hollandois qui défendoient le Village avec une batterie, cédèrent à la supériorité du nombre. Le Village emporté, les François chargerent la Cavalerie Hollandoise, qui fit un tout à droite. Ils placèrent ensuite leur canon en-deça du Village pour attaquer en force & de front l'Infanterie de l'aîle gauche. Les Hollandois les reçurent avec toute

la contenance possible ; mais leurs coups portans trop haut , les François gagnèrent du terrain , & avancerent contre toute cette Infanterie , laquelle plia , succombant sous les efforts de l'Infanterie Françoisse ; & la Cavalerie qui étoit sur le flanc , & qui avoit déjà souffert de l'artillerie , fut attaquée tout de suite. Les Gardes Hollandoises , le Régiment de Schilppenbach , Dragons , & deux Régimens de Cuirassiers Impériaux , arrêterent pendant quelque-tems l'impétuosité des François ; mais le reste de la Cavalerie n'ayant pas combattu avec la même fermeté , toute la Cavalerie de cette aîle continua à faire à droite ; & par là les François se trouverent maîtres de la plus grande partie du terrain occupé par la gauche des Alliés.

Cet avantage pour l'Armée du Maréchal de Saxe , paroïssoit devoir la déterminer à agir contre la droite & même contre le centre de celle des Alliés. Mais ce Général avoit un autre dessein. Le Village de *Rocroux* qui couvroit le flanc de la ligne des Hannoveriens , étoit occupé par un Bataillon de Boëselager & un de Maidel. Il le fit attaquer successivement par quatre Brigades de troupes fraîches ; les trois premières furent repoussées à chacune de leurs attaques ; mais un quatrième assaut donné au Village , par les trois Brigades ralliées & qui avoient la quatrième Brigade à leur tête , fut le coup décisif. Il fut emporté , & les deux Bataillons Hannoveriens furent entièrement défaits , ou prisonniers de guerre. De celui de Boëselager , il n'échappa sur tout que quatre Officiers & 53. Soldats. Les autres Régimens Hannoveriens n'ont fait qu'une très-legere perte. Celle des troupes Hessoises n'a pas été non plus fort grande , n'y ayant qu'un Bataillon du

Rég.

Régiment de Donep & de Mombach, qui s'étant jetés dans un chemin creux, après que les François se furent emparés du Village de *Rocroux*, qui furent pris de revers par une batterie qui enfiloit tout le chemin, & par un corps de troupes Françoises, lequel prit ces deux Bataillons de front.

La défaite de ces deux Bataillons Hännovriens mit fin au combat. Pendant sa durée, les François ne se sont nullement approchés des Impériaux-Autrichiens. Ceux-ci formoient, sous le Sérénissime Prince Charles, le reste du centre & l'aile droite; de manière qu'il n'y a eu d'autre perte du côté de ces derniers dans la journée du 11. que celle qu'a faite le peu d'Infanterie qu'avoit dans son corps le Général Baroniay, & les Régimens de Borra, de Los Rios, & de Königsegg, qui pendant l'action furent détachés pour soutenir l'aile gauche.

Le Prince de Waldeck ayant ordonné la retraite sur la fin du jour, elle s'est faite en bon ordre, & sans avoir été troublée par le Maréchal de Saxe. Ainsi l'aile gauche se réplia sur *Maëstrecht*; le commandement de l'arrière-garde ayant été donné au Prince Louis de Brunſwig-Woiffenbuttel. Le lendemain de l'action toute l'Armée Alliée repassa la *Meuse* auprès de *Maëstrecht*, & campoit encore sur la fin d'Octobre de l'autre côté de la *Ville*, observée par celle de France, qui après le combat, est retournée du côté de *Tongres*. En attendant qu'on voye une liste pertinente des morts, des blessés, & des prisonniers faits à la journée dont on vient de donner une relation, on la fait à peu près égale de part & d'autre; & de chaque côté on parle de quatre à cinq mille hommes, dans le nombre desquels il y a plusieurs Officiers Bava-rois de

bleffés. Le Général-Major de Veltmann des Hollandois, & quelques autres Officiers depuis le Colonel jusqu'à l'Enseigne sont compris dans le nombre des morts. Les François se disent le Marquis de Fenelon tué, un Brigadier blessé à un genou qui est le Prince de Manoco, le Marquis de Segur, fils du Comte de ce nom, mort d'une blessure qu'il a reçue dans les côtes, & le Marquis de Besoës blessé au pied.

Voilà en attendant quelque chose de plus détaillé, ce qui étoit d'abord à rapporter de l'action du 11. donnée près de *Liège*. On verra aussi dans la suite ce qui a été perdu en artillerie, en drapeaux & en étendarts, des troupes alliées qui ont vaillamment combattu, & si le Maréchal de Saxe qui s'est rendu le 12. à *Liège*, aura peut-être pris depuis, des quartiers d'hiver pour son Armée. Le quartier de ce Général étoit pour lors à *Othey*, où il est retourné méditant, dit-on, un nouveau dessein, à cause d'une quantité de munitions de guerre & de bouche, qu'il avoit fait venir depuis peu de jours, de *Bruxelles* à son Armée. Mais qu'on ne croit pas devoir s'exécuter. Il fait procéder actuellement en conformité des ordres de sa Cour, à la démolition des ouvrages dont la Ville de *Mons* étoit fortifiée. On s'attend à la même chose pour *Charleroy*.

H O L L A N D E.

L'Arrivée à *Breda* de tous les Ministres nommés jusqu'ici pour y tenir des conférences de paix, préparoit à en annoncer l'ouverture. Mais elle paroît encore reculée: ce n'est pas qu'on ne fût convenu sur le cérémonial à observer réciproquement pour qu'il n'y donnât aucun regardement, ayant été réglé que les Ministres qui

attiveroient les derniers, allassent faire la première visite à ceux qu'ils trouveroient déjà à *Breda*; ce qui a commencé à s'observer entre le Marquis de Puyzieulx, qui y est pour le Roi de France, & le Comte de Sandwich pour le Roi de la Grande-Bretagne. Celui-ci étant arrivé le 29. Septembre quelques heures avant le premier, en reçut la première visite. Le Marquis de Puyzieulx étoit accompagné en la faisant, du Comte de Wassenar Seigneur de Twickel, l'un des Plénipotentiaires des Etats-Généraux. Le même soir Milord Sandwich rendit sa visite; & ces deux Ministres furent traités ce jour-là à dîner, par le Comte de Wassenar, avec plusieurs personnes des plus qualifiées de la Ville. Le Comte de Sandwich a traité le premier Octobre la même compagnie avec le Marquis de Puyzieulx, qui a pris son tour le lendemain. On ne peut rien ajouter aux sentimens d'estime & de confiance que ces deux Seigneurs se témoignent mutuellement. Mr. Tiquet qui étoit à *La Haye* avec le Marquis de Puyzieulx, se trouve aussi avec lui à *Breda*. Il paroïssoit que Mr. Gilles, Conseiller Pensionnaire d'Hollande, & second Plénipotentiaire des Etats Généraux au Congrès indiqué en cette Ville, fût celui qu'on attendoit de *La Haye* pour donner cours aux délibérations: Et en effet, quoiqu'arrivé le dernier, il eut d'abord des entrevûes avec Mr. de Puyzieulx, mais seulement pour lever toutes les difficultés sur les matieres qui seroient traitées à l'ouverture des conférences; de sorte qu'afin de pouvoir y procéder avec plus de succès, Mr. de Puyzieulx a fait partir pour *Paris* un Courier dont il attend le retour avec impatience: & jusqu'à ce que ce Courier revienne avec des instructions,

Mr. Gilles a jugé à propos d'aller faire encôre un tour à *La Haye* : Car l'ouverture des conférences est remise jusqu'après le retour de ce Courier. Un des principaux points qui soit à régler, c'est l'admission du Plénipotentiaire Impérial ; & celui du Roi de Sardaigne, sans laquelle il paroîtroit difficile de réunir les différens objets que l'on doit discuter. A l'égard de la suspension d'armes, on pourroit en regarder la conclusion comme prochaine, si elle pouvoit avoir lieu aussi pour l'*Italie*. On espère d'ailleurs que le choix de la Cour de *Vienne*, pour son Plénipotentiaire, demeurera fixé au Comte Frédéric de Harrach, ci-devant Gouverneur Général des Pays-Bas Autrichiens, qui est généralement estimé, & qui joint à ses talens toutes les dispositions nécessaires pour les employer avec succès. On dit le Marquis de Puyzieulx chargé d'instructions de la part de la Cour d'Espagne au même Congrès.

On voit à *Breda* la Lettre suivante que le Général Ligonier, Commandant des troupes Angloises dans l'Armée des Alliées, a écrite au Comte de Sandwich, sur l'action du 11. Octobre. Elle est datée du lendemain, & du Camp de *Loffer*.

M Y L O R D ,

DE peur que la relation que les François donneront de ce qui s'est passé hier, ne fasse d'abord une trop grande impression, je n'ai pas voulu, quoiqu'en marche, manquer la poste pour communiquer à Votre Excellence, que le Maréchal de Saxe attaquâ hier nôtre Armée, du côté de l'aîle gauche, où les Hollandois, après une longue résistance, & après s'être extrêmement bien comportés, furent cependant forcés de céder au grand nombre. Trois Villages

des Princes &c. Novembre 1746. 377

Villages occupés par huit Bataillons Anglois, Han-
noveriens & Hessois ayant été attaqués par 54. Ba-
taillons François, qui furent repoussés jusqu'à deux
fois, se virent contraints de céder à leur tour. Mais
la Cavalerie Angloise repoussa l'ennemi continuelle-
ment. Je crois que cette affaire, à la bien nommer,
ne sauroit être appellée une Bataille. Car je doute
que le tiers de nôtre Armée y ait été engagé. La
cannonade fut terrible des deux côtés. J'estime nôtre
perte à quatre ou cinq mille hommes, & celle des Fran-
çois au double. L'Armée s'est retirée dans le plus bel or-
dre. Il nous étoit impossible de rester dans nôtre Camp.
Les Régimens qui ont le plus souffert dans cette action,
sont ceux de Maidel, de Wreden & de Boëselager
Hannoveriens; ceux de Donep & de Mombach,
Hessois, ceux de Waldeck, de Saxe Gotha & de
Dort, Hollandois, & deux Régimens Anglois. Toute
l'Armée passe actuellement la Meuse, & nous pren-
drons nôtre Camp dans les plaines de Maëstrecht
entre Wyck & Fauquemont. J'ai l'honneur d'être
&c.

On donnera aussi un Extrait de la relation que
le Maréchal de Saxe a envoyée à Versailles, &
qui est entre les mains du Marquis de Puyzieulx;
elle se réduit à ce qui suit; & les nouvelles publi-
ques viennent de la rapporter de même.

» Le Prince Charles de Lorraine ayant fait
» camper son Armée depuis le Far jusqu'à la
» Ville de Liège, Mr. le Maréchal ordonna le
» 10. à ses troupes, de passer cette riviere. On
» trouva que les ennemis s'étoient fortifiés dans
» 4. Villages qui couvroient leur centre. Mr.
» le Maréchal les y fit attaquer par son Infan-
» terie, qui ne tarda pas à les en déloger. Pen-

Rélation
Françoise de
l'action du
11.

» dant cette attaque le Comte d'Estrées se porta
 » à la droite, & attaqua le corps des troupes
 » Hollandoises, qui après un combat d'environ
 » 3. heures, fut obligé d'abandonner tous les
 » postes qu'il occupoit près de *Liège*. Six Régiments
 » de Hussars & de Dragons François pour-
 » suivirent ce corps jusqu'à *Precieux*, & y cau-
 » serent quelque confusion. Le Marquis de Fe-
 » nelon, Lieutenant-Général, poussa avec beau-
 » coup d'intrépidité jusqu'à des postes dans les-
 » quels les Anglois, les Hannoveriens & les Hef-
 » fois s'étoient retranchés. Il les y attaqua la
 » baïonnette au bout du fusil; & malgré le feu
 » terrible qui paroit du retranchement, il le
 » força & en délogea les ennemis. Toute leur
 » Armée se retira ensuite sous le canon de *Maë-
 » strecht*, d'où elle est repassée à l'autre bord de
 » la *Meuse*. Nous leur avons fait plus de 1500.
 » prisonniers, & comptons leur perte à quatre
 » mille hommes. La nôtre peut monter à deux
 » mille. Les trophées de nôtre victoire sont 7.
 » pièces de canon, deux étendarts & onze dra-
 » peaux que nous leur avons pris. Le Marquis
 » de Fenelon, à la bravoure duquel on ne peut
 » donner de trop grands ni de trop justes élo-
 » ges, a reçu dans cette action une blessure très-
 » considérable, & il en est mort peu de tems
 » après, extrêmement regretté de Mr. le Maré-
 » chal & de tous les Officiers. »

*Circonstan-
 stances de la
 même ac-
 tion.*

Afin de ne rien passer quant à présent de
 ce qui a raport aux circonstances concernant
 l'événement dont il est question, nous ajou-
 tons encore les particularités suivantes, marquées
 en diverses Lettres que les Plénipotentiaires de
Breda ont reçues, & qui se voyent aussi ailleurs.

» Les mouvemens dont l'Armée Françoisise fut
 » occupée,

occupée, depuis que celle des Alliés avoit repassé le *Jar*, firent assez connoître que le dessein du Maréchal de Saxe étoit d'engager une action. On fit dans l'Armée des Alliés toutes les dispositions nécessaires pour être en état de faire une vigoureuse défense. Dès le matin on vit paroître l'Armée Françoisse en bataille, ayant son infanterie rangée sur trois lignes, & la Cavalerie dans le même ordre. L'Armée des Alliés se présenta aussi en bataille, le centre étant formé par les Anglois & les Hanoïviens, la gauche par les troupes Hollandoises, outre quelques Régimens Hessois & la première colonne des troupes Bavaraises, & la droite par le corps des Autrichiens. Les François commencerent leur attaque au centre, où le feu fut très-vif pendant deux heures. Après quoi ils firent un mouvement par leur droite, & chargerent avec beaucoup d'impétuosité, l'aîle gauche des troupes Alliées, contre laquelle ils pointèrent l'artillerie qu'ils avoient amenée sur les hauteurs voisines. Cette aîle soutint pendant trois heures, un feu très-vif de canon & de mousqueterie, auquel elle répondit de son côté, par un feu continu & bien soutenu, jusqu'à ce que les François qui avoient renforcé considérablement leur droite, obligerent les troupes Hollandoises à replier leurs postes des environs de *Liège*. Par ce mouvement leur Cavalerie fut ébranlée, & l'inégalité du terrain l'empêcha de se remettre. Celle des François avança jusques aux postes de l'aîle droite des Alliés, qu'elle trouva en bataille, & qui n'avoit point quitté cette position, tant pour conserver la communication avec *Maëstrecht*, que pour empê-

cher

» cher les François d'occuper les hauteurs voisines.
 » La nécessité de prévenir que les troupes Hol-
 » landoises ne fussent coupées ou enveloppées ,
 » détermina le Prince de Waldeck à former un
 » Bataillon carré, avec lequel il exécuta en
 » bon ordre la retraite vers *Maïßrecht*. Cette
 » action, pendant laquelle la Cavalerie legere
 » des deux Armées escarmoucha très-vivement ,
 » a duré pendant huit heures, du matin jusqu'à
 » la nuit fermée. La Colonne des Bavarois a
 » beaucoup souffert par le canon des François
 » qu'elle esluvoit en flanc. Comme l'Infanterie
 » Hollandoise a eu la principale part au com-
 » bat, il est aisé de juger qu'elle doit avoir eu
 » aussi le plus de perte. Pendant le tems que
 » l'action fut engagée, l'aile gauche de l'Armée
 » Française s'étendoit depuis le *Far* jusques sur
 » *Villers*, observant dans cette position, la droite
 » des troupes alliées où étoit le Prince Charles
 » de Lorraine & le Général Bathiani, qui y
 » étoient postés avantageusement, & garderent
 » leur terrain jusqu'à ce que l'action fut déci-
 » dée. Les François firent plusieurs mouvemens
 » pour les en déloger; mais le Prince Charles ne
 » quitta cette position qu'après que la résolu-
 » tion eut été prise de repasser la *Meuse*. »

De ces détails il ne nous restera plus peut-être pour
 le mois prochain, qu'à donner celui des morts &
 des blessés, du combat du 11. Septembre, & les
 mouvemens des deux Armées, si elles en ont en-
 core faits, jusqu'à leur séparation. Celle de France
 étoit rassemblée le 13. à deux lieues de la Ville
 de *Liege*, & l'Armée alliée entre *Wyck* & *Fau-*
quemont.

III. Si un événement fait craindre quelque
 chose pour les négociations de paix qui doi-
 vent

vent prendre leur fondement à *Breda*, ce n'est pas, dit-on, l'action dont on vient de rapporter les circonstances. C'est plutôt l'entreprise des Anglois contre la *Bretagne*. Comme on a reçu quelques particularités de cette entreprise, on les joindra également à cet article d'Hollande : Elles sont « Que l'Escadre Angloise commandée par
» l'Amiral Lestock, & ayant à bord les trois
» pes embarquées sous les ordres du Général
» Sinclair, ne s'est point rebutée d'une tentative
» qu'elle avoit faite pour débarquer près de l'Île
» de *Grois* : Qu'elle est venue ensuite sonder les
» fonds de la petite Baye de *Polduc*, où elle a
» exécuté son débarquement : Que sept à huit
» mille hommes y ont pris terre, sans qu'on ait
» pû les en empêcher : Que le nombre de Mil-
» lices qui se trouvoit à portée, n'étoit point
» assez considérable pour s'opposer à un Corps
» de troupes réglées, muni d'ailleurs de plu-
» sieurs pièces de canon : Que le Port de l'O-
» rient étant à l'autre côté de la Baye de *Polduc*,
» le Commandant des Châteaux fit d'abord un
» grand feu de son artillerie ; mais que les An-
» glois en furent peu incommodés, parce qu'elle
» ne pouvoit atteindre jusqu'à la plage où ils
» avoient mis pied à terre : Que les Anglois,
» après leur débarquement, marcherent d'abord,
» en trois différens Corps, sur *Pleumeur*, *Quim-*
» *perley* & *Trevenon*, publiant qu'ils étoient ve-
» nus pour tirer raison des sujets de mécontente-
» ment donnés à leur Roi ; mais que comme
» ce n'étoit point aux habitans qu'ils en vou-
» loient, ils promettoient de ne point troubler
» ni molester ceux qui demeureroient tranquilles
» chez eux, & qui s'empresseroient de satisfaire
» à ce qu'on exigeroit d'eux ; ajoutant que ceux
» qui

*Suite des
nouvelles
de la Bre-
tagne.*

22 qui feroient quelque réfiftance , en feroient
 22 punis de la maniere la plus rigoureuſe , par le
 22 fer & par le feu , & ſans la moindre miſéri-
 22 corde : Que les Anglois trouverent peu d'op-
 22 poſition à *Plemeur* & à *Quimperley* : Qu'elle
 22 fut plus grande à *Trevenon* , où ils marche-
 22 rent le 2. Octobre lendemain de leur dé-
 22 barquement : Qu'ils y trouverent un Corps
 22 de Milices , qui ſe mit en devoir de leur diſ-
 22 puter le paſſage : Qu'il y eut à cette occaſion
 22 une eſcarmouche aſſez vive , où les Miliciens
 22 eurent d'abord quelque avantage : Mais que
 22 comme le détachement Anglois étoit ſuivi
 22 par d'autres troupes qui venoient le renforcer ,
 22 les Milices furent obligées de ſe retirer , &
 22 de leur laiſſer le paſſage libre : Que trois
 22 Villages dont les habitans parurent auſſi armés ,
 22 ont éprouvé l'effet des menaces du Comman-
 22 dant Anglois , qui a fait mettre le feu à ces
 22 Villages : Que le 4. ce Commandant ayant
 22 rafſemblé le gros de ſes troupes , s'avança juſ-
 22 qu'à une demie lieüe du Port de l'*Orient* :
 22 Qu'il y envoya un Trompette porter au Gou-
 22 verneur une ſomation , par laquelle il le
 22 requéroit de remettre ce Port avec ſes Châ-
 22 teaux , à la diſpoſition du Roi d'Angleterre ,
 22 ſous peine d'expoſer la Place à toute les ri-
 22 gueurs qui ſ'enſuivroient d'un refus , & d'é-
 22 prouver lui-même un traitement rigoureux :
 22 Que le Gouverneur répondit , que depuis qu'il
 22 ſervoit le Roi ſon Maître , il avoit appris à
 22 mépriſer les menaces ; que le Commandant
 22 Anglois pouvoit faire tout ce qu'il jugeroit
 22 à propos ; qu'on l'attendoit de pied ferme , &
 22 qu'il feroit bien reçu : Que cette réponſe
 22 irrita tellement le Commandant , qu'il fit met-

tre le feu à toutes les habitations qui sont
aux environs du Port : Que tout est en mou-
vement dans la Province : Que les Miliciens
accoururent de toutes parts , pour se rassem-
bler à *Carbaix* qui est le lieu du rendez-vous.
Que les Compagnies Gardes-côtes , disper-
sées en différens endroits au voisinage de la
mer , sont marchées aussi du côté de l'*Orient*
& du *Port-Loisis* : Que la Noblesse a fait pren-
dre les armes à ses Vassaux ; & que l'on compte
qu'il y a déjà plus de 18 mille de ces der-
niers qui se sont mis en marche de l'intérieur
de la Province , pour s'avancer vers les côtes :
Que les forces de la Province étant rassem-
blées , elles iront attaquer les Anglois dans leur
Camp , qu'ils fortifient , & garnissent d'une
artillerie qu'ils y ont conduite de dessus leurs
Vaisseaux de guerre : Que le Directeur de la
Compagnie des *Indes* qui se trouvoit à l'*O-*
rient , lorsque les Anglois parurent devant ce
Port , avoit eu la précaution d'en faire em-
porter & transporter à *Vannes* le trésor & les
meilleurs effets de la Compagnie : Qu'on a
eu soin de pourvoir à la défense de *Belle-Isle* ,
contre laquelle il paroît que les Anglois vou-
droient aussi faire une tentative : Que le Comte
de Saint Cernin , Lieutenant-Général , com-
mande dans cette Place , dont la garnison est
composée de 400. hommes du Régiment de
Dragons de l'Hôpital , de deux Bataillons de
troupes réglées & de Milices , & de 40. Com-
pagnies Gardes-Côtes : Que le Château de
Belle-Isle est garni de 80. pièces de canons ,
sans compter plusieurs Batteries basses qu'on a
établies sur le bord de la mer : Qu'il paroît-
soit néanmoins de la manœuvre de l'Amiral
» Lestock

» Lestock que si son entreprise ne réussissoit pas
 » sur la côte de Bretagne, il la tenteroit dans
 » quelque autre endroit. »

VI. Nous donnons ces nouvelles préférablement à d'autres de moindre conséquence. Nous en avons d'autres qui les ont déjà suivies, mais on les renvoye au mois prochain. Celles que montrent les Provinces-Unies des Pays-Bas ne sont pas remarquables, excepté ce que l'on en écrit sur le Congrès de *Breda*, d'autant plus désiré, que la continuation de la guerre semble, selon certains esprits, les exposer à de grands inconvéniens, après les frais faits jusqu'ici, & le monde qu'elles ont perdu pour concourir à en soutenir le poids. Il paroît cependant que la République ne se ralentira en rien, jusqu'à ce que les affaires générales soient portées à une pacification. Les ordres du Conseil d'Etat le manifestent à divers égards. Comme le terme pendant lequel les onze Régimens qui ont été employés à la défense de *Tournay*, ne peuvent faire de service, en vertu de la Capitulation, expire à la fin de cette année, ce Conseil a ordonné qu'ils eussent à se pourvoir vers ce tems-là, des recrues & chevaux nécessaires afin d'être employés de nouveau, de la manière que le service de l'Etat pourra l'exiger.

VII. Les Etats Généraux ont disposé en faveur de Mr. de la Bassécour de la place de second Greffier, qu'occupoit Mr. Gilles avant d'être nommé Conseiller-Pensionnaire : Et la Charge de Trésorier Général qu'avoit Mr. de la Bassécour, a été donnée à Mr. wander Doës, Conseiller du Haut-Conseil de Hollande.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable dans le NORD , depuis le mois dernier.

C E Pays jouissant dans toute son étendue de la tranquillité , n'a pas d'événemens intéressans à présenter au Public , que ce qui suit , & qui n'annonce rien que pour fortifier toujours davantage cette tranquillité. Le nouveau Roi de Danne marc ayant conclu un Traité d'Alliance défensive avec la Russie , les conditions en sont , que chacune des deux Puissances fournira à celle qui sera attaquée , un secours de huit Vaisseaux de guerre , quatre Frégates , neuf mille hommes d'Infanterie , & trois mille de Cavalerie : Que ces troupes n'agiront d'abord que comme auxiliaires , & que la Cour qui les fournira , employera en même-tems ses bons offices auprès de l'agresseur pour le faire désister de son dessein ; mais que si ces bons offices ne produisent rien , elle sera tenuë à lui déclarer la guerre , & à secourir de toutes ses forces la Puissance attaquée : Que les deux Cours se garantissent en même-tems tous leurs Etats , avec les restrictions convenables , par rapport au Duché de *Schleswig* , sur lequel la Maison de *Holstein* forme des prétentions. Ce Traité a été conclu à *Petersbourg* ; le Baron de *Holsten* l'a négocié. Il a depuis été ratifié.

La Cour de *Danne marc* nous montre encore une résolution de reprendre la négociation entamée sous le règne du feu Roi ; pour la conclusion d'un Traité de Commerce , entre elle & la Cour d'Espagne. Le projet doit en être envoyé incessamment à *Madrid*. Il y a aparence que les
enga-

engagemens formés avec la Couronne de France, seront aussi maintenus; l'Abbé le Maire, qui en est le Ministre, a déjà eu là-dessus des conférences avec ceux de Sa Maj. Danoise.

Pologne. L'ouverture de la Diète générale s'est faite le 3. Octobre à *Varsovie* avec les cérémonies accoutumées. Après le service divin, célébré dans l'Eglise Collégiale de *St. Jean*, le Roi qui y avoit assisté avec les Sénateurs, les Nonces & les Ministres, retourna au Palais, & les Nonces se rendirent à la Chambre. Le Nonce de *Vilna*, en qualité de Directeur, fit l'ouverture de la séance par un Discours tendant à y voir régner l'union. Il ne fut pas si-tôt fini que des débats s'élevèrent entre les Vaivodies de *Pofnanie* & de *Cracovie*, sur la préséance, qu'il fut à la fin convenu de donner pour cette fois-ci à celle de *Pofnanie*, mais à n'en jouir qu'après l'élection du Maréchal. On procéda ensuite à cette élection, & elle tomba unanimement sur le Prince *Lubomirski*, Staroste de *Casimir* & Nonce de *Rawa*, qui ayant prêté son serment, limita la séance au lendemain.

On s'en tiendra pour ce mois-ci à cette annonce de l'ouverture de la Diète générale de Pologne. On verra le mois prochain si l'affaire de *Courlande* est une de celles qu'on y aura mise sur le tapis, & si le Marquis des Issarts, Ambassadeur de France, aura fait à *Varsovie* son entrée publique, comme accrédité auprès de la République.

L'ouverture de la Diète générale du Royaume de *Suede* s'est faite également le 2. Octobre, un Héraut d'armes, précédé d'un Timbalier & de douze Trompettes, l'avoit publiée comme prochaine le 26. Septembre, dans les principales Places de *Stockholm*. La

des Princes &c. Novemb. 1746. 387

La Cour de *Russie* n'offre quoique ce soit d'intéressant. On n'en voit qu'un ordre expédié pour les quartiers d'hiver des troupes qui s'étoient rassemblées dans les Provinces conquises, & qui doivent avoir été reparties, suivant le même ordre, d'une façon à pouvoir s'assembler de nouveau dès que les circonstances l'exigeront. L'artillerie qui leur est destinée, a pris, à cet effet, la route de *Riga*.

A R T I C L E VIII.

Contenant les Morts des personnes Illustres, depuis le mois dernier.

LE 4. Septembre mourut à *Vienne* le Chevalier André Erizzo, Ambassadeur de la République de *Venise*, âgé de 57. ans.

Le Comte de *Gaunitz-Rittberg*, Grand Sénéchal de *Moravie*, âgé de 80. ans, est mort à *Brinn*. Il étoit pere du Comte de ce nom, qui a été Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine, pour le Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens.

Le Général *Ribinski*, Grand Maître d'artillerie de la Couronne de Pologne, a payé le même tribut à la nature. Il est succédé par le Prince *Lubomirski*, Porte-Epée de la Couronne.

Le 30. la mort enleva à *Berlin* Mr. de *Stutterheim*, Maréchal de la Cour du Margrave Charles de Brandebourg, & Chancelier de l'Ordre militaire de St. Jean. Il étoit dans un âge avancé.

Mr. François Fagel, ancien Greffier des Etats Généraux, mourut à *La Haye* la nuit du 3. au 4. Octobre, dans la 87. année de son âge. C'étoit

C'étoit un Ministre aussi recommandable par sa capacité & par l'étendue de ses talens, que par le lustre qu'y ajoutoient sa droiture & ses autres vertus personnelles.

On donnera un autre mois la liste des personnes distinguées tuées au combat du 11. Octobre dernier près de *Liège*. On a déjà annoncé celle du Marquis de Fenelon, Lieutenant-Général au service du Roi de France; Seigneur qui a rempli avec distinction l'Ambassade des Provinces-Unies.

Un jeune garçon nommé Louïs Manard, âgé de 15. à 16. ans, petite taille pour son âge; Etudiant en Troisième au Collège de *Verdun* sur *Meuse*, en étant sorti au mois de Juin de la présente année, se trouve perdu pour ses parens, qui jusqu'ici l'ont répété de tous côtés, même aux Armées, sans pouvoir en tirer connoissance. Ceux qui le découvriront, sont priés instamment de l'annoncer au Sr. Manard, son pere, Marchand, rue *Chaussois* à *Verdun* sur *Meuse*, qui leur en aura une sensible reconnoissance, ce fils étant son unique.

F I N.

ERRATA pour le mois d'Octobre.

Page 280. ligne 13. sont condamnées, ajoutez, & qui sont condamnées. Page 300. ligne premiere, de la clause, lisez de la neuvième clause.